



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 10 JUIN 2024

Le 10 juin 2024 à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de Mme Isabelle Butruille, relative au stationnement des deux-roues motorisés ;
- question de Mme Joyce Menger, relative à la place Gustave Toudouze ;
- question de M. Nicolas Goulin, relative aux personnes sans-abri sur l'espace public.

Puis, à 18h21, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 4 juin 2024, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoïl, M. Nicolas Cour, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, Mme Lorraine Gay, M. Gilles Fiszenson, M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Sont partis en cours de séance : Mme Adeline Guillemain (départ à 20h00 et pouvoir donné à M. Jean-Pierre Plagnard) et M. Arnaud Ngatcha (départ à 21h10).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2024.040 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2024.046 Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 09.2024.041 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement.

5. 09.2024.042 Élection d'un nouvel adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. 09.2024.044 Désignation d'un nouvel élu référent du conseil de quartier Anvers - Montholon du 9^e arrondissement.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

7. 09.2024.043 Élection d'un nouveau représentant du Conseil du 9^e arrondissement dans les conseils d'administration des collèges et lycées.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

8. 09.2024.045 Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2024.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

9. 2024.DU.91 Dénomination place Alain Goldmann (9^e).

M. Alexis Govciyan rapporteur.

10. 2024.DAC.261 Subventions (30 600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

11. 2024.DAC.317 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles-Édouard Lévy, au 11 square Moncey, à Paris 9^e.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

12. 2024.DAC.29 Subvention (250 000 euros) à l'association International Visual Theatre et avenant n° 2 à la convention financière annuelle (9^e).

M. Nicolas Cour rapporteur.

13. 2024.DAC.33 Subventions (250 926 euros) et conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

M. Nicolas Cour rapporteur.

14. 2024.DAC.324 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Elsie Houston, au 8 rue Papillon à Paris 9^e.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

15. 2024.DAC.356 Subventions (10 000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour rapporteur.

16. 2024.DDCT.79 Subventions (10 000 euros) à cinq associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour rapporteur.

17. 2024.DASCO.7 CODP avec la copropriété de l'immeuble du 7-9 cité Charles Godon (9^e) pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise de l'école du 45 rue de la Tour d'Auvergne (9^e).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

18. 2024.DASCO.42 Subventions d'investissement (198 183 euros) à 21 collèges au titre du budget participatif des collèges - édition 2023-2024.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

19. 2024.DASCO.67 Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

20. 2024.DLH.133 Location de l'immeuble du 32 rue de Montholon (9^e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

21. 2024.DLH.22 11 bis rue Blanche (9^e) - Bail civil au profit de l'association « UDAF 75 » - Attribution d'une aide en nature.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

22. 2024.DFPE.115 Médiation familiale et espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux - Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

23. 2024.DFPE.133 Subvention (80 256 euros) et conventions avec l'association « Crescendo » (11^e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et de rénovation pour 3 EAJE situés dans Paris centre, 9^e et 18^e.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

24. 2024.DFPE.137 Subvention (733 806 euros) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE).

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

25. 2024.DJS.60 Centres Paris Anim' Jacques Bravo, Paul Valeyre et son annexe La Fayette (9^e) - Délégation de service public - Convention avec l'association Ligue de L'Enseignement - Fédération de Paris.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

26. 2024.DSOL.29 Subventions à 11 associations, et convention ou avenant avec 3 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

27. 2024.DSOL.62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - dispositif d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres locaux d'informations et de coordination).

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

28. 2024.DVD.52 Plan vélo et budget participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 euros en fonctionnement et 177 500 euros en investissement) et conventions associées.

Mme Maud Lelièvre rapporteure.

29. 2024.DAE.12 BPP - Subventions (2 950 000 euros) et conventions avec Foncière Paris Commerces et Base Commune pour des projets immobiliers accueillant des activités de l'économie circulaire et de l'alimentation durable.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

30. 2024.DFPE.118 Subvention (939 400 euros), convention et avenants à 15 associations pour le fonctionnement de ludothèques et ludomouv dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

31. 2024.DJS.82 Subventions (279 000 euros), conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

QUESTIONS ORALES

32. Q.09.2024.040 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative au réaménagement de la Place Pigalle.

33. Q.09.2024.041 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative aux terrasses estivales dans l'arrondissement.

34. Q.09.2024.*** Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative à l'état d'avancement du projet de ressourcerie dans le 9^e arrondissement. **RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR.**

35. Q.09.2024.*** Question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à la cérémonie du dimanche 2 juin organisée par l'église Sainte-Cécile. **RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR.**

36. Q.09.2024.*** Question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, relative à la démission de M. Jean-Baptiste Gardes. **RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR.**

VŒUX

37. V.09.2024.040 Vœu déposé par M. Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alfred Nobel.

38. V.09.2024.041 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Mme Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la mise en place d'une stratégie numérique responsable.

39. V.09.2024.042 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Mme Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la lutte contre la prolifération des moustiques tigres à Paris.

Mme la Maire remercie les habitants qui participent au Conseil et accueille, en tant que nouveau conseiller municipal, M. Gilles Fiszenson, pharmacien rue de la Boule Rouge au cœur du Faubourg Montmartre. Démocrate et républicain, il est issu de la société civile. Mme la Maire est persuadée qu'il sera un conseiller à l'écoute des habitants, en particulier des aînés, aux côtés de Mme Virginie Mergoïl. Elle le remercie pour sa participation à son premier conseil municipal. L'assemblée l'applaudit.

Mme la Maire ouvre à 18h00 la séance du pré-conseil, qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Aucun quorum n'est requis, il n'est procédé à aucun vote et ces débats figurent au procès-verbal de la séance afin de permettre la bonne information de tous.

Mme la Maire donne la parole à Mme Isabelle Butruille pour une question relative au stationnement des deux-roues motorisés.

Mme Isabelle Butruille annonce que l'état des lieux pourra leur paraître incomplet ou inexact puisqu'il est difficile de faire un décompte précis de ce qui a disparu. Approximativement et sans exagération, 40 à 50 places de parking moto ont été perdues dans les alentours : rue La Fayette, à l'intersection avec la rue de Châteaudun, côté impair (10 places) et côté pair (10 places), entre autres ; rue de Châteaudun, côté pair face au Franprix (5 places) et face au magasin Carrefour (15 places) ; rue Buffault, entre la rue La Fayette et la rue de Châteaudun (10 places) ; au 28 et 30 rue Lamartine (5 places). Mme Isabelle Butruille rappelle que les usagers paient un abonnement pour l'année et pour la semaine, et qu'ils sont désormais en difficulté pour poser un scooter. Elle demande quelle est la solution, si ce phénomène peut être freiné ou s'il s'agit de se débarrasser de leurs scooters.

Mme la Maire la remercie et la prie de les excuser pour l'incident qui s'est produit quelques instants plus tôt, mais qui ne l'a pas déstabilisée. Elle donne la parole à son premier adjoint pour lui répondre.

M. Sébastien Dulermo répond que la Mairie du 9^e arrondissement est très attachée à ce sujet et explique qu'il s'agit d'assurer dans leurs nouveaux projets le meilleur partage de l'espace public. Il précise qu'il s'agit en priorité d'assurer des places de livraison, puis des places pour les personnes en situation de handicap, des places pour les vélos à proximité des carrefours, pour libérer de l'espace en amont des passages piétons et offrir une bonne visibilité aux personnes qui traversent. Il s'agit ensuite d'ajouter des places pour le stationnement des deux roues motorisées. Il informe que les deux roues motorisées peuvent aussi stationner sur les places payantes normales, contrairement aux véhicules de livraison. Il confirme la diminution du nombre de places de stationnement mais indique que la Mairie du 9^e essaie de recalibrer l'espace public pour gagner de la place sur la végétalisation, ce qui n'est pas facile partout.

Mme Isabelle Butruille demande si les Parisiens doivent renoncer à rouler en scooter, compte tenu du manque de places.

M. Sébastien Dulermo évoque l'exemple de la rue Rossini et indique qu'il n'est pas possible de stationner des deux-roues motorisés dans les voies devenues piétonnes. Il répète qu'il s'agit de leur réserver des places dans la mesure du possible et qu'il est possible de stationner sur des places normales pour voitures, dans le cadre de la politique de stationnement de la Ville de Paris.

Mme la Maire donne la parole à Mme Joyce Menger pour une question relative à la place Gustave Toudouze.

Mme Joyce Menger précise au préalable que cette place est tout de même végétalisée puisqu'elle comporte dix marronniers. Elle demande si, dans le cadre du renforcement de la biodiversité et de la gestion du réchauffement climatique à Paris, il serait envisageable de réaménager ou végétaliser la place Gustave Toudouze, créant ainsi un espace vert, afin d'en faire un lieu de détente et réservé à la circulation piétonne, plus qu'une terrasse géante pour les cafés et restaurants qui outrepassent systématiquement leur limite d'occupation. Elle demande, le cas échéant, s'il serait possible de délivrer un permis de végétalisation aux riverains de la place, permettant d'installer des jardinières mobiles sur la surface centrale et d'entourer les arbres de bacs, comme cela a été fait sur la place José Rizal.

Mme Joyce Menger précise, après en avoir discuté avec d'autres riverains, qu'il serait préférable que la Mairie du 9^e arrondissement prenne ce projet en charge, pour mettre en avant un côté esthétique et éviter que chacun construise son propre bac. Elle rappelle la présence de poubelles et le passage de poussettes. Elle propose de leur partager le projet qu'elle a créé, qui pourrait constituer la première étape du réaménagement. Elle s'interroge par ailleurs sur la présence des kiosques qui occupent trop d'espace, et évoque la solution d'implantation d'une conciergerie faisant office de dépôt de colis et offrant des services de plomberie ou de garde de clés.

Mme la Maire la remercie pour sa question et son intérêt porté à cette jolie place du 9^e arrondissement. Outre le kiosque, elle indique que l'emprise n'est pas facile à gérer, et évoque l'emprise du système de ventilation de la ligne 12 de la RATP.

Elle précise qu'elle travaille sur ce sujet dans le cadre de ses fonctions à Île-de-France Mobilités et en qualité de présidente de la commission de la qualité de l'air dans les enceintes souterraines du métro. Elle donne la parole à son premier adjoint pour qu'il présente l'approche plus globale de ce que la Mairie du 9^e arrondissement souhaite faire sur la place Gustave Toudouze.

M. Sébastien Dulermo souligne le grand nombre d'usages de cette place. Il s'agit d'un usage piéton, l'endroit étant rendu agréable par la présence des marronniers, ainsi que d'un usage commercial, avec les terrasses de restaurants et de cafés qui animent la place. Il évoque ensuite la bouche d'aération de la ligne 12, le kiosque, la fontaine et le mobilier urbain en augmentation (colonnes à verres, bancs), ainsi que la voie réservée aux pompiers qui ne doit pas être obstruée et qui délimite en partie l'autorisation des terrasses à l'est de la place. Cela explique, en plus des contraintes de réseau, la difficulté de planter en pleine terre.

M. Sébastien Dulermo ajoute que les services de voirie ont déjà réalisé un diagnostic du sous-sol. En plus des arbres existants, la végétalisation ne serait pas possible sur la place, mais pourrait se faire au début de la rue Clauzel ou sur une petite portion de la rue Henry Monnier qui accueille par ailleurs une station Vélib'. Compte tenu de ces multiples contraintes, il n'est pas facile de réaménager la place.

M. Sébastien Dulermo indique toutefois que la Mairie du 9^e arrondissement essaie d'avancer et évoque l'expérimentation de purification de l'air menée dans une cour d'école de la rue de la Victoire avec Aérophile qui équipera aussi le village olympique. Il s'agit désormais de réfléchir à une expérimentation avec la RATP pour aller plus loin, faire évoluer l'emprise et rendre l'air plus sain.

Mme la Maire informe qu'elle a réuni l'ensemble des équipes de la RATP et des services techniques pour travailler à la grandeur de l'emprise pour végétaliser.

Mme Joyce Menger précise qu'elle ne souhaite pas couvrir la place d'herbe mais installer des bacs carrés ou rectangulaires au pied des arbres. Elle note l'intérêt du passage réservé aux pompiers mais constate que les terrasses y empiètent, ce qui compliquera la situation en cas d'urgence. Elle propose une nouvelle fois de leur transmettre son plan qui permet d'assurer la circulation ainsi que l'aération du métro, tout en rendant l'air plus agréable, en délimitant davantage l'espace et en réduisant les nuisances sonores.

Mme la Maire répond que l'exécutif est ravi de prendre connaissance de son plan, pour pouvoir nourrir sa réflexion et celle des services de la voirie et des équipes de la RATP sans lesquelles il n'est pas possible d'agir. Elle ajoute que la Mairie du 9^e arrondissement tiendra Mme Joyce Menger informée, en précisant que sa dernière réunion de travail avec la RATP s'est tenue le 5 juin et en espérant que la situation aura progressé avant le mois de septembre, puisque cette place le mérite.

Mme la Maire donne la parole à M. Nicolas Goulin pour une question relative aux personnes sans-abri sur l'espace public.

M. Nicolas Goulin indique qu'une bouche d'aération chaude sur le trottoir de la rue du Faubourg Poissonnière, entre le Grand Rex et son parking, est occupée depuis des années, été comme hiver, par des personnes sans-abri. Il rappelle que ce sujet avait été soulevé en 2015 à l'occasion des travaux réalisés à cet endroit, puis en 2023, dans le cadre d'un courrier envoyé à M. Jean-Baptiste Gardes, mais resté sans réponse, compte tenu de la solution trouvée rue La Fayette, ayant consisté à transformer l'aération horizontale en aération verticale. Il souligne le trafic important sur ce trottoir et les problèmes engendrés tels que la descente des poussettes sur la chaussée et le détour effectué par les personnes en fauteuil roulant.

Mme la Maire note le caractère douloureux de ce sujet relatif à la présence des personnes sans domicile fixe sur l'espace public et laisse la parole à Mme Virginie Mergoïl sur l'aspect social et à M. Sébastien Dulermo sur la question de l'espace public.

Mme Virginie Mergoïl confirme que l'exécutif du 9^e arrondissement est très sensible et concerné par le sujet des personnes à la rue. Elle rappelle quelques chiffres. Lors de la dernière Nuit de la solidarité, du 25 au 26 janvier, 392 personnes sans solution d'hébergement ont été recensées à Paris, dont 79 dans le 9^e arrondissement, soit un chiffre en forte hausse par rapport aux années précédentes. Des signalements parviennent régulièrement à la Mairie qui essaie de trouver des solutions. Les personnes rue du Faubourg Poissonnière sont connues, l'une ayant été hospitalisée en février pour une amputation de son pied gangrené. Elles ont refusé les solutions de réhébergement qui leur ont été proposées et sont très suivies par les maraudeurs. La Mairie travaille en étroite relation avec le Samu social mais ces personnes ne souhaitent pas être hébergées ni communiquer. Mme Virginie Mergoïl rappelle que, sous l'impulsion de Mme la Maire, plus de 1 000 places d'hébergement ont été mises en place, mais qu'elles sont refusées par ces personnes. Elle précise qu'il s'agit d'une halte de nuit pour femmes isolées. Elle annonce qu'à partir du 17 juin, rue Frochot, un centre d'hébergement d'urgence sera ouvert pour des familles. Mme Virginie Mergoïl ajoute que ces personnes sont suivies, qu'il s'agit d'un accompagnement social de longue haleine, que la mission d'urgence les accompagne également et que ces personnes ont besoin de se réchauffer en hiver.

M. Sébastien Dulermo aborde la partie technique du problème. Des travaux ont été réalisés rue La Fayette pour construire une ventilation en hauteur pour le réseau de chauffage urbain de la CPCU, à l'occasion de travaux qu'elle a menés au siège du groupe Demathieu Bard. Ces travaux ont coûté 100 000 euros, à la charge de la CPCU qui a bien voulu intervenir. Concernant la rue du Faubourg Poissonnière, il ne s'agit pas de la CPCU mais d'Enedis, que la Mairie du 9^e contactera pour voir si la situation peut être améliorée en réalisant le même type de travaux que ceux de la rue La Fayette.

M. Nicolas Goulin confirme que certaines personnes sans abri n'acceptent pas d'hébergement.

Mme la Maire informe qu'elle a beaucoup travaillé à l'implantation de l'immeuble en question avec Emmaüs Solidarité et affirme qu'il s'agit d'un travail au long cours, ne consistant pas seulement à mettre à l'abri, mais à assurer un suivi médico-social. Elle ajoute que la Mairie reste très attentive à ces problématiques.

Mme la Maire ouvre à 18h24 la séance du conseil.

Mme la Maire indique qu'avec l'arrivée de M. Gilles Fiszenson, à qui elle renouvelle ses vœux de bienvenue, ce conseil a pris une dimension particulière. Elle formule des propos liminaires pour éclairer la situation du conseil d'arrondissement. Elle évoque une personne élue sur la liste de Mme la Maire en 2020 grâce à des électeurs qui ont choisi leur ligne politique. Le 30 mai, M. Jean-Baptiste Gardes a décidé de tourner casaque et de rejoindre opportunément le Rassemblement national, alors que M. Jordan Bardella était crédité de 32 % dans les sondages. Un élu local est libre de choisir le Rassemblement national, mais cette liberté doit être poussée jusqu'à son extrémité, en l'amenant à démissionner, faire campagne et se faire élire avec les voix de ce parti.

Mme la Maire montre un courrier manuscrit remis par M. Jean-Baptiste Gardes le 30 mai, dans lequel il indiquait qu'il était conscient de la brutalité de son départ et qu'il laissait à Mme la Maire prendre toutes les décisions qui relèvent de sa responsabilité. Mme la Maire affirme avoir pris ses responsabilités et pris acte de la démission de M. Jean-Baptiste Gardes, selon la demande qu'il a exprimée dans ce courrier. Ce courrier a été transmis au Préfet de région, qui a validé juridiquement cette démission. Mme la Maire confie que, quelques heures après lui avoir remis cette lettre, alors que la mairie était fermée et qu'elle était absente, M. Jean-Baptiste Gardes a déposé dans son bureau un second courrier pour revenir sur sa décision, a posteriori, en cherchant vraisemblablement à récupérer son premier courrier. Mme la Maire considère que cela n'est pas correct et n'honore pas la politique.

Mme la Maire s'adresse ensuite aux élus d'opposition de gauche du groupe Paris en commun, qui l'accusent dans un texte qu'ils lui ont transmis d'être une fasciste qui aurait fabriqué ou mis sur orbite la personne en question, ce qui est un scandale. Mme la Maire indique qu'ils sont pris au piège de leur politique, puisque d'un côté ils militent pour que M. Jean-Baptiste Gardes reste conseiller d'arrondissement en tant que membre du Rassemblement national, et d'un autre côté ils appellent sur les plateaux de télévision à un large rassemblement républicain pour s'opposer à ce parti, ce qui est paradoxal, incohérent et absurde.

Mme la Maire rend hommage au travail de son équipe en affirmant que l'exécutif du 9^e arrondissement mène et continuera de mener une politique ambitieuse, transformatrice, écologique et innovante sur de nombreux sujets. Elle remercie le député Sylvain Maillard pour sa présence et sa fidélité. Elle considère que cette affaire est derrière eux et appelle tout le monde à se tourner vers l'avenir. Elle affirme croire en la politique et en l'honnêteté des idées. Elle annonce qu'il leur reste beaucoup de travail à faire pour les habitants du 9^e arrondissement et qu'ils n'ont pas de temps à perdre. Elle remercie son équipe municipale, solide et engagée, à qui elle renouvelle tout son soutien et son encouragement à poursuivre sa mission au service des habitants. Elle remercie également M. le Directeur et les agents de la Mairie du 9^e pour leur très grand professionnalisme. Elle renouvelle ses remerciements aux habitants de l'arrondissement pour leur confiance et leur présence.

Mme la Maire donne la parole au conseiller de Paris M. Alexis Govcuyan.

M. Alexis Govciyan la remercie pour ses propos que tout le monde soutient. Il informe qu'ils ont appris avec consternation par voie de presse le 30 mai le choix de M. Jean-Baptiste Gardes de rejoindre le Rassemblement national, à une semaine des élections européennes. Il note que Mme la Maire a expliqué en toute transparence cette situation et la manière dont elle a évolué, situation qu'ils ont vécue comme une trahison, car depuis quatre ans, il leur semblait que M. Jean-Baptiste Gardes faisait partie de leur équipe. M. Alexis Govciyan rappelle que, lors d'un déjeuner organisé début mai, il avait levé son verre à Mme la Maire et son équipe. Ils croyaient qu'il était fier d'appartenir à leur majorité alors qu'il négociait vraisemblablement son départ au Rassemblement national, jetant ainsi le discrédit sur l'ensemble de l'équipe municipale, et au-delà, tous les électeurs du 9^e arrondissement qui leur ont renouvelé leur confiance en 2020. M. Alexis Govciyan indique que les valeurs qu'ils défendent et les principes d'action qu'ils partagent avec Mme la Maire sont aux antipodes de ce que représente ce parti politique et ce qu'il véhicule comme idéologie avec laquelle ils n'ont, ni de près ni de loin, un quelconque lien et encore moins de regard attentif. M. Alexis Govciyan informe qu'ils ont écrit collectivement une lettre à M. Jean-Baptiste Gardes, signée par tous les élus, pour lui faire part de leur grande déception au sujet de cette décision qui n'honore pas l'engagement politique et l'idée supérieure qu'ensemble ils s'en font. Il affirme qu'ils ne transigeront jamais sur ces principes fondamentaux et qu'ils n'utiliseront jamais de tels arguments ou méthodes pour attaquer leurs adversaires en politique, ni dans la vie de tous les jours. Ce n'est pas l'idée qu'ils ont de la République et de l'exercice démocratique des missions que leurs concitoyens leur ont confiées.

M. Alexis Govciyan confie qu'ils ont été choqués par la question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha au nom du groupe Paris en commun et qu'ils considèrent comme inadmissibles les termes employés : « Si vous n'êtes pas responsable de la *déviante idéologique de toute votre équipe*, des signes avant-coureurs laissent présumer une radicalisation », chacun des élus étant ainsi visé. M. Alexis Govciyan ose espérer que le groupe Paris en commun dans son ensemble, qu'ils vont solliciter, ne saurait employer de tels propos, pleins de sous-entendus et insultants. M. Alexis Govciyan leur indique qu'ils attendent des excuses de leur part, pour qu'ils reviennent à l'exercice normal d'une démocratie apaisée. S'ils n'acceptent pas la trahison de M. Jean-Baptiste Gardes, à juste titre, ils ne tolèrent pas non plus d'être l'objet de tels propos qui n'ont de finalité qu'une politique de bas niveau, ce que d'aucuns appellent une politique politicienne. M. Alexis Govciyan informe qu'en pareil cas, leurs principes les conduiront toujours à réagir avec force et vigueur et à dénoncer leurs méthodes par les voies les plus appropriées.

Mme la Maire le remercie. Elle constate la lourdeur du climat et note la gravité dans les propos de chaque élu. Elle donne la parole à Mme Lorraine Gay.

Mme Lorraine Gay explique qu'elle intervient rarement lors des séances du conseil d'arrondissement, estimant qu'elle ne doit prendre la parole que lorsque cela est utile et intelligent. Elle rebondit sur les propos de M. Alexis Govciyan en indiquant qu'au vu des termes de la question évoquée et particulièrement après les résultats de la veille, elle se voit contrainte d'apporter une réponse, puisque du cas particulier de M. Jean-Baptiste Gardes qui a fait un choix qui n'est celui d'aucun d'entre eux, les membres du groupe Paris en commun en ont fait une généralité en évoquant une déviance et une radicalisation de l'équipe municipale.

C'est une mise en cause de tous les membres de la majorité, qu'elle prend pour sa part de manière très personnelle et qui la heurte profondément. Cette question, que le groupe a maintenue, est d'abord le fruit de bas calculs politiques qui ne l'intéressent pas mais qui font précisément le jeu des extrêmes. Mme Lorraine Gay affirme qu'elle a rejoint une équipe municipale qui a toujours été unie pour faire rempart contre les extrêmes, qui ne s'est jamais compromise, qui ne se laissera jamais compromettre avec quelque extrême que ce soit. Elle ajoute qu'elle ne serait pas présente aujourd'hui si tel n'était pas le cas. La réponse du groupe la touche d'autant plus intimement qu'elle met en cause ses engagements, ses valeurs personnelles et professionnelles, puisqu'avocate, elle a travaillé avec M. Thierry Lévy, président de l'OIP, avec M. Henri Leclerc, président de la Ligue des droits de l'Homme, et avec M. Richard Malka, avec qui elle a soutenu et défendu *Charlie Hebdo*, alors qu'aujourd'hui, à sa mesure, elle défend comme elle le peut la liberté d'expression, fondamentale à ses yeux, qui leur permet aujourd'hui de poser cette question à la majorité municipale. Si leur question est maintenue, Mme Lorraine Gay répondra qu'ils n'auront pas sa colère mais tout son mépris.

Mme la Maire la remercie et donne la parole à Mme Frédérique Dutreuil.

Mme Frédérique Dutreuil indique que, comme elle l'a communiqué sur les réseaux sociaux, suite à la publication du courrier de Mme la Maire, elle n'a pas été surprise de la volonté de M. Jean-Baptiste Gardes de rejoindre l'extrême droite, en évoquant son tweet publié à l'occasion du débat entre le président du Rassemblement national et le Premier ministre, qui laissait présager son départ.

Mme Frédérique Dutreuil se réjouit de sa démission et partage la position de Mme la Maire sur l'incompatibilité des valeurs avec le Rassemblement national. Elle pense que ses collègues de Paris en commun ont plutôt commis une erreur de formulation, sans peser le poids des mots, et est convaincue qu'ils retireront leur question.

Mme la Maire la remercie et donne la parole à M. Nicolas Cour.

M. Nicolas Cour avoue avoir du mal à penser qu'il s'agisse d'une erreur. Il estime que ce genre de question écrite pour un conseil municipal est forcément calculé, et que cela relève d'une technique de basse politique. Il aborde le sujet de l'ignorance, qui les anime tous depuis la soirée de la veille. Il rappelle le contexte actuel où l'ignorance gagne du terrain en France, en Europe et partout dans le monde, et indique qu'ils ont été profondément surpris, voire choqués par la profonde ignorance des membres du groupe Paris en commun. Il s'agit de l'ignorance des valeurs de leur équipe municipale, qui sont les valeurs démocratiques de liberté, d'égalité et de fraternité de la République, et de l'ignorance des valeurs de chaque élu. Il ajoute que cela peut poser de nombreuses questions et qu'il laissera les habitants du 9^e arrondissement en juger par eux-mêmes.

Mme la Maire le remercie et donne la parole à M. Jean-Pierre Plagnard.

M. Jean-Pierre Plagnard confie qu'en 1942, son grand-père, M. Georges Plagnard, s'est battu contre l'occupant nazi. Restaurateur au Petit Clamart, il connaissait bien les gens qui travaillaient sur le terrain d'aviation de Villacoublay.

Il a participé à des actions avec ses amis pour essayer de saboter le plus possible les actions de la Luftwaffe qui y était stationnée. M. Georges Plagnard a transmis à son fils André, père de M. Jean-Pierre Plagnard, des valeurs fortes et le respect de la République. M. Jean-Pierre Plagnard avoue être très fier de faire partie de l'équipe autour de Mme la Maire, où il retrouve ces valeurs démocratiques de liberté, d'égalité et de fraternité, qui dirigent son action au quotidien. Il indique être choqué en lisant les mots de déviance idéologique, en précisant que les membres du groupe Paris en commun l'insultent et insultent la mémoire de son grand-père, ce qui est inacceptable.

Mme la Maire confirme qu'ils ont tous lu ces propos de la même manière. Elle donne la parole aux membres du groupe Paris en commun.

Mme Camille Vizioz-Brami propose de lire la question orale dans sa globalité.

Mme la Maire lui demande si cela est bien utile et si elle a entendu l'émotion des élus.

Mme Camille Vizioz-Brami répond qu'ils partagent cette émotion qui est le sens de leur question orale et qui resitue des éléments de communication de M. Jean-Baptiste Gardes qui dénotait déjà une position assez extrême à l'égard de certaines populations du pays. Elle explique que c'est cette déviance qu'ils abordent dans leur question.

Mme la Maire lui demande si elle a une seule fois entendu M. Jean-Baptiste Gardes tenir, lors d'une réunion publique de la Mairie du 9^e arrondissement, de tels propos.

Mme Camille Vizioz-Brami répond que ce sont des communications écrites sur les réseaux sociaux qui les ont alertés et qui les ont amenés à informer Mme la Maire et à lui demander de retirer tout mandat à l' élu en question. Elle rappelle que les questions orales sont déposées bien en amont, au moment où l'ordre du jour n'est pas encore connu.

Mme la Maire répond que la démission est intervenue le 30 mai et que le groupe Paris en commun a envoyé sa question le 4 juin. Elle affirme respecter les droits de l'opposition et l'invite à poursuivre et à se faire plaisir.

Mme Camille Vizioz-Brami indique qu'il s'agissait juste de s'assurer du départ de M. Jean-Baptiste Gardes.

M. Alexis Govciyan lui demande qui ils désignent par « toute l'équipe ».

Mme Camille Vizioz-Brami indique qu'ils ont écrit « si vous n'êtes pas responsable de la déviance idéologique de toute l'équipe ». Elle reconnaît que la formule était peut-être maladroite et qu'il ne s'agissait pas de toute l'équipe mais de M. Jean-Baptiste Gardes. Elle explique qu'il convient de considérer la phrase entière.

Mme la Maire indique son souhait d'aborder les sujets qui concernent les habitants de l'arrondissement. Elle invite les élus à s'exprimer et conclure pour passer à l'ordre du jour.

Mme Camille Vizioz-Brami affirme qu'ils n'ont pas traité Mme la Maire de fasciste, terme qui ne fait pas partie de leur vocabulaire, même s'ils sont aussi traités de fascistes depuis le 7 octobre. Elle indique qu'ils défendent des valeurs républicaines et qu'ils font tous partie de partis républicains. Ils sont dans l'opposition mais travaillent correctement, dans le respect. Il est question d'un élu qui est parti vers un extrême, ce qui relève de sa liberté. Mme Camille Vizioz-Brami précise qu'ils se réjouissent qu'il ne soit pas autour de la table. Elle ajoute que leur combat est de faire face aux 40 % d'extrême droite constatés la veille et recommande de mettre leur énergie là-dessus plutôt que de passer leur temps à se traiter de noms désagréables, en précisant que leurs ennemis ne sont pas autour de la table.

M. Arnaud Ngatcha indique qu'il a bien entendu leurs paroles et note que leur question a pu les blesser. Il affirme aux élus présents, dont il en connaît quelques-uns, qu'il ne pense pas qu'il existe une dérive idéologique vers l'extrême droite dans ce conseil et au sein de l'exécutif. Il rappelle les échanges républicains qu'ils ont eus avec Mme la Maire, qu'il remercie, à la suite de la démission de M. Jean-Baptiste Gardes. Il explique que l'objectif de leur question était d'avoir un éclairage, en sachant que Mme la Maire l'avait informé que des décisions seraient prises en conseil d'arrondissement concernant M. Jean-Baptiste Gardes. Il reconnaît que leur question a peut-être été formulée maladroitement et il présente ses excuses si elle a blessé certains élus, en réaffirmant qu'ils ne remettent absolument pas en cause les engagements de Mme la Maire en matière de lutte contre l'extrême droite. Il informe qu'il s'est entretenu avec M. le Député lors de l'accueil du président Biden à l'Arc de Triomphe. Il évoque son histoire personnelle et confirme à Mme la Maire et à M. Alexis Govciyan qu'ils mènent des combats en commun. Il souhaite par ailleurs la bienvenue à M. Gilles Fiszenson. Il se félicite de la clarification de Mme la Maire, considérant que le drame est représenté par le score du Rassemblement national, qui ouvre une séquence politique extrêmement dangereuse pour tous les partis républicains dont ils font partie et qui combattent les extrêmes.

Mme la Maire le remercie pour son propos et accepte ses excuses.

M. Alexis Govciyan affirme avoir pris note des remarques des membres du groupe Paris en commun et les remercie de cet acte républicain.

Mme la Maire remercie tout le monde et propose de passer à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION 09.2024.040 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis Govciyan est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2024.

DÉLIBÉRATION 09.2024.046 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe qu'après l'envoi d'un premier ordre du jour le 4 juin, trois autres délibérations importantes sont parvenues les 5 et 6 juin, ce qui explique le recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

Il s'agit de la délibération DAE.12, très attendue, relative à la création d'une ressourcerie 90 boulevard Marguerite de Rochechouart, projet sur lequel la Mairie travaille depuis plusieurs mois. Il s'agit en outre de la délibération DFPE.118 relative à la subvention versée à la ludothèque Ludoneuf, aux abords du square Montholon, et de la délibération DJS.82 relative à une subvention en faveur de Mosaïques9 pour l'organisation d'un séjour de vacances d'été. Mme la Maire salue l'organisation du Printemps des Solidarités du 9^e le 8 juin dans le quartier Blanche-Trinité, avec Mosaïques9, Tout Autre Chose et d'autres associations qui viennent en aide aux plus démunis.

Mme la Maire indique à Mme Frédérique Dutreuil que sa question relative à l'état d'avancement du projet de ressourcerie s'est transformée en délibération et est donc retirée.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Le Conseil du 9^e arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

DÉLIBÉRATION 09.2024.041 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 6 MAI 2024.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique ne pas avoir reçu de remarques et met la délibération aux voix. Elle confirme que Mme Frédérique Dutreuil n'était pas présente lors de cette séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024 est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil).

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire annonce qu'elle va donner les résultats des élections européennes dans le 9^e arrondissement, mais remercie avant tout l'ensemble des assesseurs, des présidents, des agents municipaux qui ont tenu les bureaux, en sachant que le scrutin était compliqué puisqu'il comprenait 38 listes. Elle souligne une participation exceptionnelle des habitants du 9^e arrondissement à hauteur de 63,83 %, contre 59,67 % à Paris. Elle se félicite que 25 839 électeurs sur les 40 759 inscrits se soient exprimés, prouvant ainsi que les habitants de l'arrondissement aiment le débat, se passionnent pour la politique et sont de grands républicains. Elle donne les résultats pour les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix, en précisant que les résultats exhaustifs sont consultables sur internet ou sur les panneaux en mairie :

- . Raphaël Glucksmann (Réveiller l'Europe) : 27,58 %
- . Valérie Hayer (Besoin d'Europe) : 22,34 %
- . Marie Toussaint (EELV) : 11,47 %
- . Manon Aubry (LFI) : 10,70 %
- . François-Xavier Bellamy (LR) : 10,35 %
- . Jordan Bardella (RN) : 6,74 %

Mme la Maire se dit très fière que le 9^e arrondissement ait contribué à faire baisser le score du Rassemblement national.

Mme la Maire remercie le Directeur général des services, M. Sébastien Leparlier, qui a travaillé d'arrache-pied toute la semaine précédente jusque très tard dans la nuit de dimanche à lundi, avec d'autres agents.

Elle annonce que les élections législatives anticipées se tiendront le 30 juin et le 7 juillet, et remercie par avance les personnes qui ont tenu les bureaux lors des européennes d'en faire de même dans la mesure du possible.

Mme la Maire donne la parole à M. Arnaud Ngatcha qui remercie les assesseurs et salue le score obtenu par Raphaël Glucksmann.

Mme la Maire exprime sa satisfaction concernant la fin des chantiers qui étaient en cours durant plusieurs mois. L'intégralité de la rue de Clichy a été rouverte et sera transformée en zone à trafic limité à compter du 1^{er} juillet. Il reste les plantations à réaliser puisque la densification n'est pas encore exceptionnelle. Concernant la place Pigalle, Mme la Maire souligne qu'il s'agit d'un très bel endroit, en précisant qu'elle a beaucoup travaillé au choix du revêtement, aux dessins et à la plantation. Elle remercie l'ensemble des équipes de la voirie et de la DEVE, en particulier à M. Julien Lelong, responsable, et M. Sébastien Deboudt, jardinier, qui ont travaillé avec amour et professionnalisme, les 5 et 6 juin, pour rendre cette place magnifique. Mme la Maire cite également la rue Mansart, la rue de Calais et la rue de Châteaudun, entre la rue Cadet et la place Kossuth. Elle salue le projet de cette dernière rue dont la physionomie changera dans le cadre de leur politique transformatrice, avec la plantation de seize arbres en pleine terre, une piste cyclable protégée et un couloir de bus pour assurer la circulation des transports en commun. Mme la Maire évoque aussi le projet en cours de réfection des fresques publicitaires de 1907, auquel a contribué M. Michel Güet et qu'ils ont visité la semaine précédente. Elle annonce la fin de ces travaux pour le 14 ou le 15 juillet.

Mme la Maire invite les élus à se réunir le 18 juin à 14h00 pour la commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 qui les touche particulièrement, en faisant référence au grand-père de M. Jean-Pierre Plagnard et à l'histoire intime de chacun.

M. Alexis Govciyan ajoute qu'une soirée sera organisée le 20 juin à 18h30 en hommage à Jean Zay, ancien ministre de l'Éducation nationale et grand homme serviteur de l'État, qui a été assassiné il y a 80 ans, le 20 juin 1944, par la milice. Il ajoute que cet événement s'inscrira dans le cadre des 80 ans de la Libération de Paris et des actions qu'ils ont entreprises jusqu'au 25 août.

Mme la Maire précise que sa fille, Hélène Mouchard-Zay, est très heureuse que la Mairie puisse commémorer son père et l'œuvre de cette grande figure de la République française.

M. Alexis Govciyan invite les élus à y participer.

DÉLIBÉRATION 09.2024.042 - ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire annonce avoir reçu la candidature de M. Nicolas Cour pour l'élection d'un nouvel adjoint et constate l'absence d'autres candidatures. Elle demande à M. Alexis Govciyan et à Mme Frédérique Dutreuil pour l'opposition de se charger du dépouillement.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé adjoint à la Maire du 9^e arrondissement de Paris.

Mme la Maire annonce que M. Nicolas Cour a été élu à l'unanimité et remercie tous les élus.

M. Nicolas Cour remercie l'équipe et le Conseil. Il évoque plusieurs personnes qui font partie des rencontres de sa vie. Il indique qu'il a de nombreuses choses en commun avec M. Jean-Pierre Plagnard et qu'ils sont l'exemple de personnes issues de la société civile. Il rappelle leur engagement de plus de dix ans dans les conseils de quartier. Il remercie en particulier Mme la Maire pour sa confiance alors que cela n'était pas prévu, ce qui montre que tout peut changer en politique, en quelques jours ou en quelques heures, pour le meilleur ou pour le pire. Il ajoute qu'il fera le maximum pour être à la hauteur et poursuivre cet engagement.

Les élus l'applaudissent et

Mme la Maire le remercie.

Mme la Marie annonce qu'elle signera le soir même un arrêté concernant les délégations de l'ensemble des élus de l'exécutif municipal du 9^e arrondissement, dont elle fait la lecture :

. M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint en charge de la vie scolaire, de l'alimentation durable, de l'aménagement, de l'accessibilité, de la végétalisation de l'espace public et des mobilités

. Mme Adeline Guillemain, Adjointe en charge de la sécurité du quotidien, de la médiation, de la tranquillité publique et de la propreté

. M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint en charge du réseau associatif, de la participation des citoyens à la vie démocratique locale, du logement et du soutien aux commerces de proximité et aux PME

. Mme Virginie Mergoïl, Adjointe en charge de la petite enfance, de l'accompagnement à la parentalité, des familles, de la jeunesse, de l'action sociale (handicap, sénior, solidarité envers les plus démunis), de la santé et de l'égalité hommes-femmes

. M. Nicolas Cour, Adjoint en charge de la culture et du patrimoine, du sport et du tourisme durable

. Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris en charge de la transition écologique et du climat, de l'urbanisme, de la qualité de l'air, de la biodiversité, du bien-être animal et du comité local de lutte contre le bruit.

. M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris en charge de la Mémoire, du monde combattant, des relations avec les institutions culturelles, de l'accueil des nouveaux habitants, du rayonnement du 9^e et du suivi des pactes d'amitié et de l'Europe. Correspondant défense

. Mme Lorraine Gay, Conseillère d'arrondissement déléguée en charge des transformations numériques, de la *smart city*, de l'innovation, de l'emploi et du développement économique

. M. Gilles Fiszenson, Conseiller délégué aux solidarités auprès de l'adjointe en charge de l'action sociale

Mme la Maire rappelle que M. Gilles Fiszenson a une appétence pour l'accompagnement des seniors. Elle ajoute que cela n'appelle pas de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2024.044 - DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ÉLU RÉFÉRENT DU CONSEIL DE QUARTIER ANVERS - MONTHOLON DU 9^E ARRONDISSEMENT.
Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire propose la candidature de Mme Lorraine Gay qui a fait part de son souhait de s'investir davantage dans l'action municipale et de la vie locale. Elle met la délibération aux voix.

Mme Lorraine Gay est élue par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil), référente au conseil de quartier ANVERS-MONTHOLON.

Mme Frédérique Dutreuil explique son abstention en rappelant qu'elle a toujours été favorable à la présence d'élus d'opposition dans les conseils de quartier.

Mme la Maire remercie le député Sylvain Maillard qui quitte la séance.

DÉLIBÉRATION 09.2024.043 - ÉLECTION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES.
Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire énumère les modifications soumises au vote :

. M. Nicolas Cour, représentant titulaire au collège Paul Gauguin et représentant suppléant au lycée Condorcet

. M. Jean-Pierre Plagnard, représentant titulaire au collège Jules Ferry en remplacement de M. Nicolas Cour

. M. Nicolas Cour, représentant suppléant au collège Jules Ferry en remplacement de M. Jean-Pierre Plagnard

Mme la Maire souligne l'importance pour les élus d'être très présents dans les conseils d'administration des collèges et lycées, en plus des écoles maternelles et élémentaires.

Elle ajoute que plus de 10 000 enfants sont scolarisés dans le 9^e arrondissement, ce qui constitue une vraie richesse.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

La délibération 09.2024.043 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2024.045 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire rappelle que l'adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e arrondissement est un exercice traditionnel mais obligatoire. Elle explique spécifiquement à M. Gilles Fiszenson que le budget est voté fin novembre ou début décembre au Conseil de Paris, et que le budget d'arrondissement est une annexe du budget central de la Ville de Paris. Le budget supplémentaire est voté fin juin ou début juillet au Conseil de Paris. Il s'agit de négocier avec la Ville des abondements et de regarder l'état des finances, ce qui est un moment très important.

Mme la Maire indique, pour ce budget supplémentaire, qu'ils n'ont pas sollicité d'abondement auprès de la mairie centrale, ce qui est exceptionnel et s'explique par le résultat d'une gestion des deniers publics extrêmement rigoureuse. Elle remercie sa directrice de cabinet et M. Sébastien Leparlier d'accompagner cette politique. Elle évoque l'existence de reports libres d'emploi et la bonne gestion financière, ce qui a permis de faire face à l'augmentation des coûts des fluides (eau, chauffage). Il s'agissait, en ne demandant pas d'abondement, d'éviter de creuser davantage l'endettement, la Ville étant suffisamment et grandement endettée. Pour que les services publics restent de qualité, il ne s'agissait pas d'agir au rabais. Leur gestion serrée a permis de faire des redéploiements de crédits et de construire un budget sincère. Il s'agit du paiement des fluides et de l'entretien des espaces verts qui sont nombreux dans le 9^e arrondissement avec la plantation de quatre-vingts arbres depuis le début de l'année et l'implantation de jardinières, ce qui demande des crédits d'entretien importants.

Mme la Maire ajoute que la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris les a informés en début d'année que les mairies d'arrondissement devaient aujourd'hui prendre en charge l'entretien des cours végétales « oasis » mises en place dans certaines écoles maternelles et élémentaires, ce qui a été une surprise. Il s'agit d'un transfert de compétence, qui n'est pas accompagné d'un transfert de crédits supplémentaires. Mme la Maire espère qu'il sera possible, lors des discussions avec M. Paul Simondon en juillet, de trouver les moyens d'avoir un budget supplémentaire afin d'assurer l'entretien de ces belles cours.

Concernant la dotation d'investissement, les reports se portent à 274 132 euros, dont 108 000 euros affectés aux conseils de quartier pour financer notamment la rénovation des peintures murales, et 148 468 euros qui se rapportent à la dotation d'investissement de la Mairie, pour aider au financement de la rénovation de la salle Rossini, en cours.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix avec un avis favorable de l'exécutif du 9^e arrondissement.

Le budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2024 est adopté par 10 voix pour et 4 abstentions (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin), conformément aux états annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 09.2024.047 (2023.DU.91) - DÉNOMINATION PLACE ALAIN GOLDMANN (9^E).

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

M. Alexis Govciyan rappelle que le 4 septembre 2022, Alain Goldman, ancien Grand Rabbin de Paris, les a quittés. Jusqu'à son dernier souffle, il s'est employé à promouvoir la paix, le dialogue interreligieux et la tolérance. Sa sagesse et son dévouement ont profondément marqué ceux qui ont eu la chance de le connaître et continuent de les éclairer. Ses combats étaient multiples. En tant que Grand Rabbin de Paris, Alain Goldman a œuvré sans relâche pour la préservation et la transmission de la mémoire de la Shoah, en s'assurant aussi que les générations futures n'oublient jamais ces heures tragiques.

Pour faire vivre sa mémoire, il est proposé de dénommer Alain Goldman, la place située à l'intersection des rues Saint-Georges et de la Victoire, non loin de la grande synagogue de Paris. Cette initiative revêt une importance particulière, non seulement pour honorer la mémoire de ce grand rabbin, mais aussi pour reconnaître son immense contribution à la communauté juive, au rabinat et à la société française dans son ensemble. La proximité de la place proposée avec la grande synagogue de la Victoire n'est pas un hasard. Cette synagogue est certes un lieu de culte mais aussi le foyer central du judaïsme français, un monument historique, un symbole de la vitalité juive à Paris. La création d'une place Alain Goldman à cet endroit marquera de manière tangible et pérenne l'empreinte de son héritage dans l'arrondissement et plus largement dans Paris. Cette dénomination prend aussi une dimension particulière, supplémentaire, dans le contexte français d'explosion des actes antisémites et du retour de l'obscurantisme. Alain Goldman était un fervent défenseur du dialogue interreligieux et avait foi dans la compréhension mutuelle et dans l'intelligence collective. Ses nombreuses initiatives ont contribué à apaiser des tensions et à promouvoir une coexistence pacifique. La dénomination d'une place en son honneur permettra de perpétuer son message de paix et de tolérance et d'inscrire son héritage dans le quotidien des habitants.

M. Alexis Govciyan invite ses collègues à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire le remercie et confie être très heureuse et émue d'avoir pu trouver ce lieu avec son fils, M. Ariel Goldman, en lien avec Mme Laurence Patrice et en concertation avec Moshé Sebbag, rabbin de la synagogue de la Victoire, et M. Jacques Canet, président de la grande synagogue de la Victoire, et que le souvenir et l'empreinte d'Alain Goldman soient inscrits durablement dans le 9^e arrondissement, devant cette grande synagogue qui est une institution phare de la République.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DU.91.

DÉLIBÉRATION 09.2024.048 (2024.DAC.261) - SUBVENTIONS (30 600 EUROS) À DIX-SEPT COMITÉS D'ARRONDISSEMENT ET AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PARIS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE.

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

M. Alexis Govciyan indique qu'il s'agit de mémoire mais aussi du monde combattant. Depuis des décennies, la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) s'efforce de préserver le souvenir des conflits en Afrique du Nord et de rendre hommage aux soldats qui ont servi avec courage. Les membres de la FNACA sont présents lors de toutes les cérémonies, à chaque fois que la mémoire doit être respectée et transmise. Leur engagement indéfectible permet de transmettre des leçons de l'histoire aux générations futures, assurant ainsi les sacrifices des anciens combattants de ne pas tomber dans l'oubli.

La FNACA entretient une mémoire vivante et partagée, comme c'est le cas dans le 9^e arrondissement. Et parce que leur travail est essentiel, M. Alexis Govciyan salue l'engagement de M. Claude Seninge, président du Comité du 9^e arrondissement. Il rend aussi hommage à M. Jean-François Neudin qui a présidé la FNACA et le Comité d'entente des anciens combattants du 9^e arrondissement, qui est décédé quelque temps plus tôt. M. Alexis Govciyan confie qu'il leur manque mais que le flambeau a été repris par M. Claude Seninge et ses camarades, et qu'ils sont heureux de travailler avec eux. La FNACA réalise plusieurs activités même si son nombre diminue d'année en année puisque ceux qui étaient témoins ne le sont plus à un moment donné. Il reste toutefois des témoins qui sont actifs.

Pour les aider à continuer leur travail, il est proposé, comme l'année précédente, d'attribuer une subvention de 1 000 euros au Comité du 9^e arrondissement de la FNACA afin de lui permettre de continuer de faire vivre la mémoire des anciens combattants, de les soutenir dans leurs nombreuses démarches administratives, les anciens combattants étant souvent seuls mais pris en charge par l'ONAC (Office national des anciens combattants) que M. Alexis Govciyan salue pour sa présence, et de perpétuer leur esprit de camaraderie et de solidarité.

M. Alexis Govciyan invite ses collègues à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.261.

DÉLIBÉRATION 09.2024.049 (2024.DAC.317) - APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À CHARLES-ÉDOUARD LÉVY, AU 11 SQUARE MONCEY, À PARIS 9^E.

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

M. Alexis Govciyan indique qu'au travers de cette délibération, qu'il a le plaisir de présenter, il s'agit de la mise en valeur de la mémoire d'un homme dans la grande mémoire de la Shoah. Charles-Édouard Lévy, né à Colmar le 4 juillet 1861 et décédé le 13 novembre 1953 à Menton, était un médecin, un humaniste, un poète. Il était très attaché au 9^e arrondissement. Il a notamment vécu au 11 square Moncey jusqu'à ce qu'il soit contraint de fuir Paris pour rejoindre la zone libre au début de la Seconde Guerre mondiale. Parce que juifs, Charles-Édouard Lévy et son épouse, Alice Blum épouse Lévy, ont été arrêtés par la milice et transférés à Drancy pendant la Seconde Guerre mondiale, pendant cette période affreuse souvent évoquée. Mais ils ont été sauvés grâce à une ancienne cliente qui est intervenue en leur faveur. Charles-Édouard Lévy a œuvré jusqu'à sa mort en faveur de la paix en assurant de nombreuses conférences. Une « Société des amis du Dr Charles-Édouard Lévy » a été créée en hommage à son engagement.

Le 70^e anniversaire de son décès a été commémoré le 13 novembre 2023, et il s'agit en 2024 de la célébration du 80^e anniversaire du débarquement des Alliés et de la Libération de Paris. Par conséquent, la délibération s'appuie sur le vœu présenté en faveur d'une plaque en mémoire de Charles-Édouard Lévy et d'Alice Lévy au 11 square Moncey, où ils habitaient, et pour que cela devienne une réalité. Ce vœu avait été adopté en Conseil du 9^e arrondissement puis en Conseil de Paris en décembre 2022.

M. Alexis Govciyan conclut en associant à ce vœu Me Paul-Olivier Seligman, dont Charles-Édouard Lévy était le grand-oncle et avec lequel ce travail de mémoire a été préparé. Il invite ses collègues à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire propose d'inaugurer la plaque, avec l'accord de Me Paul-Olivier Seligman, en octobre. Elle constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.317.

DÉLIBÉRATION 09.2024.050 (2024.DAC.29) - SUBVENTION (250 000 EUROS) À L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE ET AVENANT N° 2 À LA CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise qu'ils ont énormément de plaisir à collaborer avec l'association International Visual Theatre (IVT).

M. Nicolas Cour indique que cette association, que les élus connaissent bien et soutiennent, est installée depuis 2008 dans le 9^e arrondissement, rue Chaptal. Il confie qu'il a le plaisir, chaque année, de présenter cette délibération pour accorder une subvention à cette institution qui est à la fois une maison d'édition, un centre de formation à la langue des signes française et un théâtre.

Cette association développe un projet artistique extrêmement intéressant. Durant la saison 2022-2023, l'IVT a travaillé sur l'exploitation de « Dévaste-moi », la création du spectacle « Les Contes du Nouveau Monde » et l'édition d'un dictionnaire de poche *Bienvenue chez les sourds*. Il s'agit d'un vrai travail que la Mairie du 9^e soutient avec force. La saison 2023-2024 a été dense puisque l'IVT a co-produit en janvier des tables rondes aux Biennales internationales du spectacle vivant, a organisé le 25 avril la deuxième rencontre professionnelle sur « Les arts sourds », et s'est engagé dans la création et l'exploitation du spectacle « Tellement sympa » sur les violences conjugales, avec Mme Emmanuelle Laborit et Mme Isabelle Voizeux. En 2024, l'IVT envisage également un travail de refonte de son site internet, ce qui est extrêmement important pour améliorer la communication de ses actions, site qui intégrera une plateforme à destination des élèves qui suivent les formations que la structure propose.

Afin de permettre à cette association de poursuivre ses activités et sa saison, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 250 000 euros, soit un complément de 100 000 euros après déduction de l'acompte déjà versé.

M. Nicolas Cour invite ses collègues à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.29.

DÉLIBÉRATION 09.2024.051 (2024.DAC.33) - SUBVENTIONS (250 926 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 16 THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ (ASTP).

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une association majeure.

M. Nicolas Cour rappelle que la Mairie du 9^e entretient des liens très forts avec l'Association pour le soutien du théâtre privé. La situation des théâtres reste fragile. Afin de continuer à accueillir le public dans les meilleures conditions possibles, les théâtres doivent assurer des travaux très coûteux, notamment de mise en accessibilité et de mise en conformité. Le soutien de l'arrondissement et de la Ville a toujours été total et le demeurera.

La délibération concerne seize théâtres parisiens dont cinq situés dans le 9^e arrondissement qui est un de ceux ayant la plus forte concentration théâtrale.

Il s'agit du théâtre Fontaine, dirigé par M. Pascal Legros, qui entend procéder à des travaux de rénovation de sanitaires pour un montant de 170 000 euros. Il est proposé d'y contribuer en attribuant une subvention de 34 014 euros.

Il s'agit du théâtre des Folies Bergère, dirigé par M. Frédéric Jérôme, qui envisage de procéder à des travaux permettant de rénover les 200 fauteuils d'orchestre, d'implanter 21 fauteuils aux balcons et de sécuriser les marches au premier étage de cette splendide salle parisienne, pour un montant de 164 318 euros. Il est proposé d'y participer par le biais d'une subvention d'équipement à hauteur de 43 833 euros.

Il s'agit du théâtre actuel La Bruyère, dirigé par Mme et M. Fleur et Thibaud Houdinière depuis janvier 2023, après Mme Marguerite Gourgue, décédée le 13 mars 2024 et à qui les élus rendent hommage. Ce théâtre souhaite procéder à des travaux visant à installer des portes isophoniques pour assurer la sécurité des spectateurs et des équipes en cas d'évacuation. Le montant des travaux est estimé à 18 946 euros. Il est proposé d'y contribuer par le biais d'une subvention d'équipement à hauteur de 4 738 euros.

Il s'agit du théâtre de l'Œuvre, dirigé par M. Benoît Lavigne, qui souhaite installer un système de climatisation dans la salle de théâtre pour un montant de 28 873 euros.

Il s'agit enfin du théâtre de Paris, dirigé par M. Richard Caillat, qui ambitionne de remplacer les blocs autonomes de sécurité pour un montant de 10 290 euros. Il est proposé d'attribuer à la société d'exploitation une subvention d'équipement de 4 116 euros.

Mme la Maire le remercie et souligne la programmation de grande qualité en 2024 de ces théâtres qui ont attiré le public. Si la reprise est réelle, il convient de continuer à les soutenir. Mme la Maire souligne et salue leur engagement dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.33.

DÉLIBÉRATION 09.2024.052 (2024.DAC.324) - APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ELSIE HOUSTON, AU 8 RUE PAPILLON À PARIS 9^E.

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

M. Alexis Govciyan explique qu'il s'agit de rendre hommage à Elsie Houston, qui était une cantatrice brésilienne, et rappelle que la Mairie mène de nombreuses actions en faveur de la mémoire de figures qui ont fait le 9^e arrondissement, y compris l'hommage rendu le 16 mai, à la veille de son centenaire, à Charles Aznavour, au pied du 22 rue de Navarin qui était son berceau, et l'hommage prévu le 17 juin au peintre Théodore Géricault qui a vécu les dix dernières années de sa vie au 19 rue des Martyrs.

M. Alexis Govciyan indique qu'Elsie Houston est devenue une figure de l'arrondissement. Née en 1902 à Rio de Janeiro, cette chanteuse et autrice brésilienne a laissé une empreinte indélébile dans le monde de la musique et des arts. Bien plus qu'une chanteuse talentueuse, Elsie Houston était une pionnière dans la recherche et la diffusion de la musique folklorique brésilienne. Formée en chant classique, elle a su mêler les traditions musicales à ses performances, offrant au monde une ouverture sur son pays natal. Elle était installée à Paris dès les années 1930. Elle a très vite trouvé sa place dans le bouillonnement culturel et intellectuel de l'arrondissement, connu pour son dynamisme artistique.

Elle a fréquenté les cercles intellectuels et artistiques de l'époque, contribuant ainsi à l'enrichissement du patrimoine culturel du 9^e. Son « chez elle » du 8 rue Papillon était un lieu de rencontre pour les artistes et les intellectuels, un véritable salon où se croisaient des idées et des aspirations venues des quatre coins du monde. Son mariage avec Benjamin Péret, poète surréaliste français, était également le symbole de cette amitié franco-brésilienne. En faisant vivre la mémoire d'Elsie Houston, la Mairie reconnaît l'importance de sa démarche artistique et de son plaidoyer en faveur du métissage. C'est pourquoi il est proposé d'apposer une plaque commémorative au 8 rue Papillon, où elle a vécu. Plus qu'un hommage, cette plaque est un symbole de l'importance de la diversité culturelle dans l'arrondissement et du dialogue interculturel.

M. Alexis Govciyan invite ses collègues à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire le remercie et donne la parole à M. Pierre Maurin.

M. Pierre Maurin précise qu'elle était aussi une militante politique assez active et une sympathisante communiste. Il annonce qu'il votera la délibération favorablement, puisqu'il s'agit de l'honorer pour sa dimension musicale et non pour sa carrière politique.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.324.

DÉLIBÉRATION 09.2024.053 (2024.DAC.356) - SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À CINQ ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour indique qu'il est proposé chaque année de soutenir les associations qui œuvrent en faveur de l'action culturelle locale, avec un budget de 10 000 euros. En 2024, la Mairie du 9^e poursuit son partenariat serré avec Paris Mozart Orchestra qui se produit tous les mois à la mairie. À ce titre, elle les soutient à hauteur de 4 500 euros. Après le très beau concert « Athéna la combative », qui a donné lieu à un très beau débat avec Mme Muriel Hurtis, grande championne olympique, dans le cadre des olympiades culturelles, M. Nicolas Cour, ravi de créer ce lien entre sport et culture, annonce qu'ils auront le bonheur de les accueillir à nouveau dans la cour de la mairie lors de la prochaine Fête de la musique, le 21 juin 2024.

M. Nicolas Cour ajoute que la Mairie a la chance de compter, parmi les associations de l'arrondissement, les Ateliers de CriBeau avec qui elle propose de très belles manifestations célébrant l'amitié franco-italienne, avec un hommage à l'écrivain M. Italo Calvino, des représentations théâtrales, des spectacles de danse et de musique. Il est proposé de les soutenir à hauteur de 1 000 euros.

M. Nicolas Cour indique que la Mairie, attachée à la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de l'arrondissement, poursuit son engagement avec l'association 9^e Histoire en la soutenant à hauteur de 1 500 euros pour poursuivre l'organisation de visites et de conférences et la publication d'un bulletin annuel sur l'histoire culturelle et artistique du 9^e.

M. Nicolas Cour ajoute que la Mairie soutient, comme chaque année, l'association Arc-en-Ciel Compagnie qui leur tient beaucoup à cœur et qui contribue activement à la démocratisation du théâtre et surtout à l'accès à la culture pour tous, cher à l'exécutif. Il s'agit de proposer aux jeunes collégiens du 9^e, en partenariat avec le comédien M. Tony Harrison, des ateliers hebdomadaires de théâtre chaque mercredi après-midi à la Mairie du 9^e, souvent en salle des mariages. Ces jeunes bénéficient de cours de théâtre avec des professionnels et mènent un projet artistique, tout au long de l'année, qui donne lieu à un spectacle de fin d'année et à une sensibilisation au métier de l'art vivant en général. Ils visitent des théâtres, assistent à des représentations et sont initiés à l'art vidéo. La Mairie les soutient à hauteur de 1 900 euros.

M. Nicolas Cour indique que la Mairie du 9^e accompagne cette année encore l'association Paris Artistes qui organisera cette année la neuvième édition de l'exposition de photographies « Objectif femmes » devenue un vrai rendez-vous artistique parisien et francilien, qui met en valeur et en lumière des femmes photographes talentueuses. M. Nicolas Cour remercie en particulier Mme Karine Paoli pour son engagement dans cette opération. Pour l'exposition de septembre 2024, la Mairie les soutient à hauteur de 1 100 euros.

M. Nicolas Cour invite le Conseil à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.356.

DÉLIBÉRATION 09.2024.054 (2024.DDCT.79) - SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À CINQ ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA QUOTE-PART DU FONDS D'ANIMATION LOCALE (FAL) ATTRIBUÉE AU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise que le fonds d'animation locale est alimenté par les élus.

M. Nicolas Cour indique qu'ils sont très heureux de ce budget supplémentaire de 10 000 euros en faveur de l'action sociale qui concourt à l'animation locale de l'arrondissement, puisque le budget initial de 10 000 euros est limité pour les associations du 9^e, compte tenu de sa densité culturelle. Cinq associations sont accompagnées en 2024.

Il s'agit de 9^e Nature avec laquelle la Mairie travaille à la production de miel exclusivement dans l'arrondissement. La Mairie la soutient à hauteur de 500 euros afin de maintenir le cheptel d'abeilles, ce qui tient beaucoup à cœur des élus. Le miel est distribué aux nouveaux mariés de l'arrondissement lors des cérémonies.

Il s'agit d'Arc-en-Ciel Compagnie avec un complément de 3 500 euros pour l'atelier Théâtre du neuf.

Il s'agit du Chœur François Vercken à hauteur de 500 euros. Ce chœur est bien connu, notamment par ceux qui participent régulièrement aux cérémonies de commémoration, puisqu'il chante notamment la Marseillaise. Il sollicite l'appui financier de la Mairie pour leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de 500 euros.

Il s'agit de l'association Faites le 9 qui participe à bien des actions locales telles que la traditionnelle Chasse aux œufs, les Journées européennes du patrimoine et la Journée des familles. Il est proposé de lui allouer un montant de 5 000 euros.

Il s'agit enfin de l'association Tout Autre Chose qui accompagne la Mairie dans bon nombre d'événements. Cette association est un lieu de partage intergénérationnel et avant tout un lieu de vie, et participe au renforcement des liens sociaux de proximité et à la lutte contre l'exclusion. Il est proposé de la soutenir à hauteur de 500 euros.

M. Nicolas Cour invite les élus à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DDCT.79.

DÉLIBÉRATION 09.2024.055 (2024.DASCO.7) - CODP AVEC LA COPROPRIÉTÉ DE L'IMMEUBLE DU 7-9 CITÉ CHARLES GODON (9^E) POUR LA RÉALISATION D'UNE ITE EMPIÉTANT SUR L'EMPRISE DE L'ÉCOLE DU 45 RUE DE LA TOUR D'Auvergne (9^E).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique que cette délibération a pour objet d'autoriser la copropriété voisine de l'école de la Tour d'Auvergne à procéder à une isolation par l'extérieur et à empiéter ainsi sur une petite partie de la cour de l'école. La copropriété sollicite ainsi une convention d'occupation auprès de la Ville de Paris.

Mme la Maire demande s'il y a des demandes d'intervention et donne la parole à M. Pierre Maurin.

M. Pierre Maurin annonce qu'il votera pour, mais propose de demander une redevance.

M. Sébastien Dulermo répond qu'il s'agit d'une occupation non payante, puisque le droit de l'urbanisme autorise un empiètement de l'ordre de 20 cm, alors que la copropriété demande un empiètement de 14 cm.

Mme la Maire le remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.7.

DÉLIBÉRATION 09.2024.056 (2024.DASCO.42) - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (198 183 EUROS) À 21 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES - ÉDITION 2023-2024.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit d'une subvention d'investissement au titre du budget participatif des collèges. Concernant le collège Gauguin, il est question de 10 000 euros. Deux projets avaient été soumis au vote auprès des collégiens : la création d'un foyer et l'aménagement d'une salle d'étude comprenant du mobilier. La salle d'étude l'a emporté, et puisque le budget était un peu plus élevé que 10 000 euros, le complément sera assuré par le collège.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.42.

DÉLIBÉRATION 09.2024.057 (2024.DASCO.67) - AGENTS DE L'ÉTAT LOGÉS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE DANS UN EPLE - ACTUALISATION DU FORFAIT DES PRESTATIONS ACCESSOIRES POUR 2024.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique que cette délibération un peu technique n'a aucune incidence. Il s'agit des agents de l'État, logés dans du bâti appartenant à la Ville. Pour 2024, cette somme est revalorisée à 0 %.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.67.

DÉLIBÉRATION 09.2024.058 (2024.DLH.133) - LOCATION DE L'IMMEUBLE DU 32 RUE DE MONTHOLON (9^E) À LA RIVP - BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que cette délibération a plusieurs objets. Il s'agit d'abord de l'information de la préemption par la Ville de Paris d'un immeuble situé au 32 rue de Montholon. Il est question de 14 logements, d'une surface totale de 756 m² et de 2 commerces sur environ 100 m². Les données sont différentes de celles communiquées en mars 2024 lors de l'étude du projet de préemption. L'exposé des motifs indique que 7 logements seront occupés et 7 logements seront libres et attribués aux attributaires classiques. Les 14 logements se répartiront entre 8 PLAI et 6 PLUS, mais il ne s'agit d'aucun PLS, ce qui est contraire au souhait de mixité sociale dans les immeubles et à l'attente des nombreux demandeurs de logements.

Il s'agit ensuite d'un bail emphytéotique qui sera conclu entre la Ville et la RIVP pour gérer l'immeuble pendant 65 ans. Une réhabilitation lourde des logements existants aura lieu en vue de leur conventionnement.

Le coût d'achat est de 6,3 millions d'euros. La commission sur l'achat est de 415 000 euros. Le coût des travaux s'élèvera à 2,6 millions d'euros. Le prix au m² de la préemption est ainsi de 10 800 euros, ce qui est un peu élevé, selon M. Jean-Pierre Plagnard.

Il s'agit en outre du versement d'un loyer capitalisé de 1,95 million d'euros par la RIVP à la Ville de Paris. M. Jean-Pierre Plagnard fait part de leur surprise de retrouver dans cette délibération, des loyers capitalisés versés par un bailleur social à la Ville de Paris. Il rappelle que ce mécanisme a pris fin le 31 décembre 2022, après avoir abondé entre 2017 et 2022 le budget de fonctionnement de la Ville et endetté les bailleurs sociaux de 1,6 milliard d'euros. Le nouveau mécanisme est similaire au précédent mais il ne s'agit pas cette fois d'abonder le budget de fonctionnement mais le budget d'investissement, et de faire porter aux bailleurs sociaux une dette qui devrait normalement être portée par la Ville, et ainsi minimiser l'endettement de la Ville. M. Jean-Pierre Plagnard regrette l'existence de cet artifice comptable qui risque de se généraliser et masquer aux analystes financiers une partie des dettes de la Ville de Paris.

Mme la Maire le remercie pour son étude attentive des délibérations, comme l'ensemble des élus de la majorité municipale. Elle confirme leur grande surprise à la lecture de cette délibération. Elle ne sait pas si elle suivra son cours au Conseil de Paris compte tenu des éléments avancés par M. Jean-Pierre Plagnard.

Mme la Maire demande s'il y a des demandes d'intervention et donne la parole à Mme Frédérique Dutreuil.

Mme Frédérique Dutreuil avoue ne pas être allée au fond de la délibération, compte tenu des élections. Elle rappelle son point de vue sur le principe des loyers capitalisés. Elle souligne que les agences de notation ont donné la note maximale à la Ville de Paris, ce qui doit rassurer quant au taux d'endettement, en sachant que les communes ne peuvent pas s'endetter de la même manière que l'État, puisqu'il s'agit de dépenses d'investissement et non de fonctionnement. Elle ajoute que le montant du patrimoine de la Ville de Paris dépasse 40 milliards d'euros, et que cela reviendrait à dire à une famille qui un patrimoine de 15 millions d'euros et une dette de 3 millions d'euros qu'elle sera en difficulté. Elle appelle à la raison. Elle rappelle que les agences de notation disent que le budget est sérieux et que la gestion financière est saine, et que les comptes sont certifiés et accompagnés par la Direction régionale des finances publiques. Mme Frédérique Dutreuil informe donc qu'elle ne partage pas la remarque de M. Jean-Pierre Plagnard.

M. Pierre Maurin souligne la chute des droits de mutation ainsi que les difficultés de trésorerie au sein de la Mairie de Paris, mises en valeur par différents rapports. Il rappelle que la dette a quadruplé en dix ans et considère que le summum est atteint. Il explique qu'il est favorable à un logement social équilibré, ce qui n'est plus le cas, contrairement aux années 1980 et 1990 où les classes moyennes habitaient dans les logements sociaux. Il annonce qu'il ne peut pas voter en faveur de cette délibération. Il rappelle qu'ils demandent depuis des années de prendre en compte les classes moyennes et les PLS, en vain. Il recommande l'arrêt des loyers capitalisés, en rappelant que M. Gabriel Attal avait annoncé la mise en vigueur de cette mesure.

Il avoue ne pas comprendre que cet artifice comptable continue d'être utilisé, ce qui n'est pas forcément illégal mais constitue une forme d'optimisation. Il recommande l'arrêt de cette optimisation réalisée par la Mairie de Paris pour le bien des Parisiens et des habitants du 9^e arrondissement.

M. Arnaud Ngatcha confirme les propos de Mme Frédérique Dutreuil en rappelant que les agences de notation, qui sont extrêmement sérieuses et attribuent par ailleurs les notes concernant la gestion des finances publiques par l'État français, ont relevé que la Ville de Paris avait une dette saine, contredisant celles et ceux, comme la candidate de la majorité de droite à l'hôtel de ville à l'époque, désormais ministre, qui disaient que la Ville était en faillite. Il confirme qu'il s'agit de dettes d'investissement et non de fonctionnement, qui concernent le patrimoine de la Ville de Paris. Il constate que le logement social a beaucoup évolué et contredit M. Pierre Maurin en lui disant que ce logement est plutôt équilibré, comme s'en assurent les maires d'arrondissement, en trois tiers, selon les ressources des différents habitants.

Mme la Maire donne la parole à M. Jean-Pierre Plagnard pour répondre.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle ses nombreux échanges avec Mme Frédérique Dutreuil sur le sujet. Il confirme que l'agence de notation a considéré que la dette parisienne n'était pas en danger car les ménages parisiens sont solvables, ce qui ne veut pas dire que cette dette n'est pas très élevée. Il ajoute que les bailleurs sociaux, qui empruntent au taux de 3 % et dont les comptes ne sont pas exceptionnels, seront endettés. Il précise qu'un bailleur social encaisse des loyers de 6 à 7 euros le m², ce qui n'engendre pas de grands revenus, et qu'il a des charges importantes, en sachant que se rajoutent des charges d'intérêt. M. Jean-Pierre Plagnard considère ainsi que le logement social est mis en danger en poussant toujours plus ces organismes à s'endetter et à payer des frais financiers. Il constate en outre un déséquilibre, en précisant la quasi-absence de nouveaux logements sociaux PLS dans le 9^e arrondissement. L'exécutif souhaite ainsi atteindre un équilibre pour satisfaire tous les demandeurs.

Mme la Maire ajoute qu'il est important que ces logements soient de qualité et fait part de sa préoccupation vis-à-vis des défauts constatés dans des logements inaugurés ces dernières années, en sachant que les bailleurs sociaux indiquent ne pas avoir d'argent pour gérer les ascenseurs. Elle cite également les problèmes d'inondation qui existent depuis cinq ans dans un bâtiment de la rue Bleue. Elle ajoute que les bailleurs sociaux ont besoin de cet argent pour entretenir les logements, afin que le cadre de vie des locataires soit pleinement satisfaisant.

Mme la Maire met la délibération aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif du 9^e.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2024.DLH.133.

DÉLIBÉRATION 09.2024.059 (2024.DLH.22) - 11 BIS RUE BLANCHE (9^E) - BAIL CIVIL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « UDAF 75 » - ATTRIBUTION D'UNE AIDE EN NATURE.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil présente cette délibération concernant le renouvellement d'un bail. La crèche située 11 bis rue Blanche et gérée par l'UDAF a été ouverte dix ans auparavant, au début de la mandature. Il est question de renouveler le bail pour dix ans, pour un montant annuel de 32 040 euros pour 200 m², soit un prix assez intéressant.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter favorablement la délibération.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DLH.22.

DÉLIBÉRATION 09.2024.060 (2024.DFPE.115) - MÉDIATION FAMILIALE ET ESPACES DE RENCONTRE DONT LA MAISON DES LIENS FAMILIAUX - SUBVENTIONS (436 500 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANT À DIX ASSOCIATIONS.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil indique qu'il s'agit d'une subvention de 31 000 euros pour assurer une médiation familiale en cas de divorce, de séparation ou de conflit intergénérationnel. Elle précise que 31 réunions d'information collective se sont tenues.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.115.

DÉLIBÉRATION 09.2024.061 (2024.DFPE.133) - SUBVENTION (80 256 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION « CRESCENDO » (11^E) POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISES AUX NORMES ET DE RÉNOVATION POUR 3 EAJE SITUÉS DANS PARIS CENTRE, 9^E ET 18^E.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise que l'association Crescendo gère des établissements de petite enfance.

Mme Virginie Mergoil explique qu'il s'agit d'attribuer une subvention pour la crèche Charivari, rue Fromentin, qui possède 33 berceaux, pour une remise aux normes des plans de change, le changement de rideaux mécaniques à l'entrée, la réfection de peintures, le changement de sol souple de la cour et le changement d'appareils de sécurité incendie. Ces travaux sont principalement menés pendant la fermeture estivale.

Mme Virginie Mergoïl invite les élus à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.133.

DÉLIBÉRATION 09.2024.062 (2024.DFPE.137) - SUBVENTION (733 806 EUROS) À 5 ASSOCIATIONS ET AVENANTS POUR LE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE).

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoïl indique qu'il s'agit d'attribuer une subvention à la FOCSS pour trois demi-journées par semaine d'accueil des auxiliaires parentales et des enfants, aux Poussins du Neuf. Elle précise qu'il existe une liste d'attente puisqu'il n'y a pas beaucoup de places. Elle évoque aussi l'animation du samedi matin en famille, qui se déroule une fois sur deux aux Poussins du Neuf et à la crèche Victor Massé.

Mme Virginie Mergoïl invite les élus à voter en faveur de la délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.137.

DÉLIBÉRATION 09.2024.063 (2024.DJS.60) - CENTRES PARIS ANIM' JACQUES BRAVO, PAUL VALEYRE ET SON ANNEXE LA FAYETTE (9^E) - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FÉDÉRATION DE PARIS.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoïl insiste sur l'importance de cette délibération puisqu'il s'agit du renouvellement des contrats de gestion des centres d'animation Jacques Bravo, rue de la Tour des Dames, et Paul Valeyre, rue Marguerite de Rochechouart, ainsi que son annexe le PIJ, rue La Fayette. Elle rappelle que la gestion actuelle des centres Paris Anim' se fait par le biais de deux conventions : pour le centre Paul Valeyre, une délégation conclue en 2019 et expirant le 31 août 2024 ; pour le centre Jacques Bravo, un marché public conclu en 2022 pour une durée de deux ans, reconductible deux fois et expirant à la même date. En accord avec la Sous-direction de la jeunesse et la Ville de Paris, l'exécutif du 9^e a décidé de profiter de ces expirations simultanées pour passer en une unique délégation, votée précédemment. À la suite d'un avis d'appel public à la concurrence publié en avril 2023, deux candidatures ont été réceptionnées dans ce délai : celle de la Ligue de l'enseignement, actuel gestionnaire des centres, et celle de l'association Actis, qui gère les CPA de Paris centre et ceux des 5^e, 6^e, 7^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e arrondissements. Après l'étude de l'analyse de ces deux offres, en cours de négociation avec les deux soumissionnaires, à laquelle Mme Virginie Mergoïl a assisté le 6 février 2024, la Sous-direction de la jeunesse a procédé à la notation des deux projets. Le premier rang a été attribué à la Ligue de l'enseignement avec un score de 7,8, contre 7,04 pour Actis. Par conséquent, le projet de délibération propose de reconduire la Ligue de l'enseignement pour la gestion des centres Jacques Bravo, Paul Valeyre et du PIJ à compter du 1^{er} septembre 2024.

Mme Virginie Mergoïl se réjouit de poursuivre la collaboration avec la Ligue de l'enseignement et les équipes de Mme Alexandra Derouin (Paul Valeyre) et de M. Yann Le Bars (Jacques Bravo), compte tenu du travail de qualité réalisé au service de la jeunesse et des liens de confiance. Elle regrette toutefois un manque de transparence puisqu'elle a dû, avec Mme la Maire, demander des nouvelles pour apprendre plus tard par courrier que la décision avait été prise de renouveler la Ligue. Sans ce message, l'exécutif aurait eu connaissance de cette décision lors de cette délibération. Mme Virginie Mergoïl souligne également un manque de concertation.

Mme la Maire souligne également le manque de concertation.

Mme Virginie Mergoïl souligne en outre le besoin de renouvellement. En tant qu'élue à la jeunesse, elle témoigne que le Covid, apparu quatre ans auparavant, fait encore beaucoup de dégâts, certains jeunes étant en souffrance. Mme Virginie Mergoïl recommande ainsi de renouveler cette offre et de les accompagner. Elle informe qu'un mail a été envoyé par l'exécutif du 9^e et que M. Benjamin Vaillant, Sous-directeur de la jeunesse, a entendu ses attentes. Elle annonce qu'ils vont pouvoir, avec M. Nicolas Cour, les recevoir et travailler avec la Ligue pour poser de nouvelles bases.

Mme Virginie Mergoïl invite les élus à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire donne la parole à M. Pierre Maurin.

M. Pierre Maurin informe que son groupe Demain Paris est sensible au fait d'exercer un contrôle sur les associations. Même s'il ne remet pas en cause le fonctionnement de ces centres, il informe que la Ligue de l'enseignement a organisé un concours d'éloquence à Saint-Ouen, où des propos assez choquants ont été tenus en matière de laïcité par sept lycéens, comme « la laïcité est notre cercueil ». Il annonce qu'il s'abstiendra, en précisant que la laïcité est au cœur des missions d'une association comme la Ligue de l'enseignement, et que ce type de dérive n'est pas tolérable.

Mme Virginie Mergoïl informe en avoir discuté avec M. Pierre Maurin la veille et que l'exécutif du 9^e n'était pas au courant.

Mme la Maire le confirme et donne la parole à M. Alexis Govciyan.

M. Alexis Govciyan indique que cette question a été débattue au dernier Conseil de Paris où le groupe Demain Paris a remis en cause ce concours d'éloquence. Il informe que la Ligue de l'enseignement est très attachée à la laïcité et à la liberté de conscience, comme cela est écrit dans ses statuts et sa charte. Il ajoute que l'ensemble des contrôles effectués depuis plusieurs années ont démontré la véracité de cette situation. Il considère par ailleurs qu'un concours d'éloquence doit permettre aux jeunes de s'exprimer sur tous les sujets, en rappelant le principe de liberté d'expression qui comprend aussi cette façon d'aborder une question devant être débattue. Il estime qu'il n'est pas choquant qu'un jeune intervienne en remettant en cause certains principes, y compris la laïcité, et qu'il y ait un débat dans une banlieue comme Saint-Ouen pour éclairer des jeunes davantage dans l'ignorance. Il souligne que le travail de cette fédération ne mérite pas ce débat particulier.

Mme la Maire le remercie pour cet éclairage utile et nécessaire, et passe la parole à Mme Camille Vizioz-Brami.

Mme Camille Vizioz-Brami rappelle que la Ligue de l'enseignement lutte aussi contre le déterminisme social, ce qui est important. Il s'agit d'un acteur majeur dans la République, qui œuvre pour la laïcité. L'événement évoqué a eu lieu mais cela participe aussi du contradictoire, de la nuance, du débat, de l'échange, qui sont nécessaires. Elle invite ainsi à ne pas s'arrêter sur cet incident et à soutenir la délibération.

Mme la Maire la remercie et redonne la parole à M. Pierre Maurin.

M. Pierre Maurin affirme être pour la liberté d'expression tout en soulignant ses limites. Il considère que les propos tenus tels que « laïcité, cercueil des femmes », « laïcité, une dictature », vont un peu loin. Sans remettre en cause le fonctionnement de la Ligue, il indique que son avis est réservé et confirme son abstention par devoir de vigilance.

Mme la Maire invite à voter pour la délibération tout en énonçant le manque de concertation avec les services de la Ville. Elle ajoute que les services du 9^e ont beaucoup poussé pour qu'il y ait un seul marché entre le centre Jacques Bravo et le centre Paul Valeyre, et qu'il s'agit peut-être d'un problème de courtoisie.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2024.DJS.60.

DÉLIBÉRATION 09.2024.064 (2024.DSOL.29) - SUBVENTIONS À 11 ASSOCIATIONS, ET CONVENTION OU AVENANT AVEC 3 D'ENTRE ELLES, POUR LEURS ACTIONS D'INFORMATION ET DE SOUTIEN EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LEURS FAMILLES.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoïl indique qu'il s'agit d'une subvention à l'association des Papillons Blancs, composée de 175 bénévoles et de 4 salariés. Elle agit en direction des personnes ayant des déficiences intellectuelles. Sa mission principale est de les faire s'épanouir en leur offrant un accès aux droits, à l'éducation, au travail, aux soins, aux loisirs. L'association dispose également d'un atelier de photographie et aimerait monter une exposition à la mairie du 9^e. Plus de 200 familles sont aidées.

Mme Virginie Mergoïl invite les élus à voter en faveur de cette subvention de 12 000 euros, stable par rapport à celle votée en 2023.

Mme la Maire souligne qu'il s'agit d'une belle association. Elle constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DSOL.29.

DÉLIBÉRATION 09.2024.065 (2024.DSOL.62) - PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 AUX 6 M2A-DAC (MAISONS DES AÎNÉS ET DES AIDANTS - DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION) AU TITRE DES CLIC (CENTRES LOCAUX D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION).

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil explique qu'il est proposé de financer au moins 6 Maisons des Aînés et des Aidants. Il s'agit de l'association Union Retraite Action, qui couvre les territoires des 9^e, 10^e et 19^e arrondissements, et assure une gestion des maisons depuis 2012. Elle œuvre du lundi au vendredi, pour les professionnels de 9h à 17h. Elle organise des actions professionnelles. Elle accueille et conseille des personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, en matière de prestations, de droits, d'aide à domicile ou de soutien des aidants, réalise des évaluations à domicile (médecin, gériatre, coordinatrice sociale, ergothérapeute, infirmière, psychologue), propose un plan d'aide et de soins coordonné (aide à domicile, téléassistance, portage de repas), assure un suivi intensif des situations complexes, met en place des actions de soutien pour les aidants et des actions de prévention et de formation. Elle propose également dans ses locaux une permanence de l'association France Alzheimer le mercredi après-midi, un atelier de mémoire en partenariat avec l'association Delta 7 le jeudi après-midi, une permanence d'accès aux droits en partenariat avec l'association Droits d'urgence le mardi matin. La subvention proposée en 2024 par la Ville pour cette maison est équivalente à celle de 2023.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DSOL.62.

DÉLIBÉRATION 09.2024.066 (2024.DVD.52) - PLAN VÉLO ET BUDGET PARTICIPATIF. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT À 20 ASSOCIATIONS (MONTANTS 277 000 EUROS EN FONCTIONNEMENT ET 177 500 EUROS EN INVESTISSEMENT) ET CONVENTIONS ASSOCIÉES.

Rapporteuse : Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris.

Mme Maud Lelièvre indique qu'il s'agit d'attribuer des subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations parisiennes qui sont mobilisées autour de l'accompagnement à l'apprentissage du vélo et à l'entretien en autonomie. Ces associations participent et concourent à la réussite du Plan vélo et au développement des projets cyclables de la Ville de Paris.

Mme Maud Lelièvre cite deux associations pour lesquelles elle a une affection particulière. Il s'agit de l'AICV qui accompagne les parents qui peuvent avoir des difficultés à faire apprendre le vélo à leur enfant et accueille très gentiment des enfants en situation de handicap en mettant à leur disposition des vélos adaptés, souvent chers, première étape vers l'autonomie.

Il s'agit ensuite de l'association Vélo école qui s'est tournée vers les populations primomigrantes, notamment des femmes, qui n'ont pas eu la chance d'apprendre à faire du vélo dans leur pays d'origine, où le vélo est un bien extrêmement cher. Des associations travaillent bénévolement en la matière, notamment avec la Cimade.

Mme Maud Lelièvre rappelle que le 9^e arrondissement a été classé par l'association Paris en selle, avec laquelle la Mairie travaille, dans le top 3 des arrondissements mobilisés en faveur de la politique du vélo, ce classement rendant hommage à l'investissement des associations, de citoyens qui participent au développement du vélo et d'acteurs privés qui contribuent à rendre le vélo plus accessible à des populations moins habituées ou qui ne franchissaient pas le pas.

Mme Maud Lelièvre remercie les associations et les habitants avec lesquels elle a eu plaisir à travailler dans le cadre de cette délégation durant les dernières années.

Mme la Maire la remercie pour le travail accompli qui est désormais à la charge de M. Sébastien Dulermo. Elle demande s'il y a des demandes d'intervention et donne la parole à Mme Frédérique Dutreuil.

Mme Frédérique Dutreuil remercie Mme Maud Lelièvre pour sa présentation. Elle indique que l'apprentissage du vélo lui paraît quasiment indispensable, y compris pour les adultes, nombre d'entre eux, dans les quartiers populaires, ne sachant pas faire de vélo. Elle salue le fait qu'il existe désormais à Paris plus de déplacements à vélo (11 %) qu'en voiture (4 %), ce qui représente une victoire des politiques mises en place, auxquelles personne ne croyait, en sachant que la marche à pied reste la mobilité douce la plus importante et bonne pour la santé. Elle appelle à féliciter la politique de l'exécutif de la Mairie de Paris, en particulier M. David Belliard, en charge des mobilités, compte tenu de la multiplication des pistes cyclables. Elle ajoute que l'objectif de dépasser les déplacements en voiture a été atteint, mais note qu'il reste beaucoup à faire en matière de sécurité et de tranquillisation de l'espace public, perturbé par les nombreux travaux initiés par la Ville de Paris et dans le cadre des Jeux olympiques. Mme Frédérique Dutreuil se réjouit toutefois de tels résultats, même s'il reste encore 180 km à réaliser pour respecter les engagements dans la mandature, et félicite les écologistes.

Mme la Maire note que Mme Frédérique Dutreuil a oublié dans son propos de remercier la Région Île-de-France qui finance à 50 % ces aménagements et qui a une politique très volontariste en faveur du réseau cyclable régional, en sachant qu'il est important d'avoir une interconnexion entre Paris et la banlieue. Mme la Maire salue l'action de la Région en la matière, en citant les réalisations rue La Fayette et les pistes cyclables du 9^e arrondissement. Elle souligne également l'engagement de l'État dans le cadre des olympiades boulevard Haussmann, la piste cyclable ayant pu être réalisée grâce aux Jeux olympiques. Elle remercie également la métropole. Elle relève qu'il s'agit d'une formidable aventure collective qui vise à rendre la ville plus vivable, cyclable et apaisée.

Mme Frédérique Dutreuil répond qu'elle ne nie pas l'engagement de la Région.

Mme la Maire répond qu'elle est sûre qu'elle y pensait mais n'a pas pensé à le dire.

Mme Frédérique Dutreuil appelle à saluer l'initiative et indique que personne n'aurait parié là-dessus dix ans auparavant.

Mme la Maire évoque les millions d'euros consacrés au plan cyclable depuis 2016 par la Région, dont le vice-président, M. Stéphane Beaudet, est un fervent cycliste.

Mme la Maire remercie Mme Maud Lelièvre d'avoir cité le classement Paris en selle, les maires d'arrondissement qui font le plus pour le vélo étant la maire du 12^e, la maire du 14^e et la maire du 9^e. Elle met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DVD.52.

DÉLIBÉRATION 09.2024.067 (2024.DAE.12) - BPP - SUBVENTIONS (2 950 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC FONCIÈRE PARIS COMMERCES ET BASE COMMUNE POUR DES PROJETS IMMOBILIERS ACCUEILLANT DES ACTIVITÉS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE L'ALIMENTATION DURABLE.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que Mme Maud Lelièvre suivra désormais le dossier relatif à la ressourcerie, au recyclage et à la transition écologique, et que Mme Virginie Mergoil conservera la dimension sociale.

Mme Virginie Mergoil indique qu'il s'agit d'une convention avec Foncière Paris Commerces et Base commune et d'une subvention de 1,95 million d'euros, pour financer une ressourcerie dans un local situé 9 boulevard Marguerite de Rochechouart. Un appel à projets pour le vote participatif a été organisé en 2022 pour diversifier les commerces dans le quartier de Pigalle. Il s'agit de l'implantation d'un commerce solidaire de seconde main pour participer à cette dynamique. L'idée est de contribuer et d'encourager de bonnes pratiques en matière de réduction de déchets de toute nature et de favoriser l'emploi sur le territoire. La Mairie continuera de développer des initiatives en accompagnant et en accélérant la stratégie. Il existe une sensibilisation au sein des écoles et des commerces. Mme Virginie Mergoil explique que ce projet concerne l'acquisition auprès d'un propriétaire privé et la rénovation d'un local commercial situé au rez-de-chaussée et au premier sous-sol.

Mme la Maire précise qu'il s'agit aujourd'hui d'un magasin de vêtement et que le gérant, qui prend sa retraite, a sollicité la Mairie qui est intervenue auprès de la Foncière Paris Commerces. Elle ajoute que c'est la première acquisition pour une ressourcerie à Paris et que la surface est d'environ 250 m². Elle informe qu'elle a visité les lieux à plusieurs reprises. De nombreux travaux sont à mener mais ce lieu sera accessible aux habitants du 9^e et du 18^e, à quelques pas des stations de métro Anvers et Barbès-Rochechouart, et desservi par le bus.

Mme Virginie Mergoil évoque l'accès PMR.

Mme la Maire indique qu'il faudra le retravailler en précisant qu'il s'agit d'un plain-pied. Elle ajoute que la subvention comprend le prix de vente et le prix des travaux.

Mme la Maire donne la parole aux élus.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle qu'elle avait posé plusieurs questions orales à ce sujet. Elle indique qu'il s'agit d'un projet que la Mairie du 9^e avait annoncé au deuxième conseil d'arrondissement en 2020.

Mme la Maire répond qu'ils avaient ciblé un local en haut de la rue Jean-Baptiste Pigalle, mais qui n'était pas adapté.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'il s'agit d'un projet proposé en 2022 dans le cadre du budget participatif par un militant écologiste. Elle regrette seulement que ce local ne se trouve pas dans le quartier Pigalle, mais est consciente de la tension immobilière et de la difficulté de trouver un local suffisamment grand. Elle salue ce projet. Elle rappelle que la Mairie du 9^e a été accompagnée par M. Florentin Letissier, Adjoint écologiste à l'économie circulaire. Elle demande quand ce projet verra le jour, en tenant compte des travaux.

Mme la Maire répond hors micro.

Mme Frédérique Dutreuil note avec satisfaction que le projet se concrétisera sous la mandature.

M. Arnaud Ngatcha rappelle le rôle de la Maire de Paris, qui avait inscrit dans la campagne 2020 la création de la Foncière Paris Commerces qui a pour but d'acquérir un certain nombre de lieux pour créer des commerces liés à l'économie sociale et solidaire. Cette recyclerie, située au 9 boulevard Marguerite de Rochechouart, s'inscrit dans ce cadre. M. Arnaud Ngatcha rappelle que l'acquisition s'élève à 1,8 million d'euros et que le coût des travaux atteint 500 000 euros. Les loyers seront divisés par quatre pour les commerces et associations qui s'y trouveront. M. Arnaud Ngatcha salue ce projet, pour le bien des habitants, qui prend source dans l'engagement de campagne de la Maire de Paris, que Mme la Maire a accepté en travaillant avec les équipes de la Ville.

Mme le remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAE.12.

DÉLIBÉRATION 09.2024.068 (2024.DFPE.118) - SUBVENTION (939 400 EUROS), CONVENTION ET AVENANTS À 15 ASSOCIATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LUDOTHÈQUES ET LUDOMOUV DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS PARTAGÉES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise que la ludothèque se situe le long du square Montholon.

Mme Virginie Mergoïl indique qu'il s'agit juste d'une subvention de fonctionnement. Elle informe qu'en moyenne 850 personnes par mois profitent de ce lieu. En 2023, 11 278 visites ont été enregistrées, 6 383 enfants et 4 895 adultes, sur 88 jours d'ouverture, principalement le mercredi et le samedi.

Mme Virginie Mergoïl appelle à continuer de les encourager et invite les élus à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.118.

DÉLIBÉRATION 09.2024.069 (2024.DJS.82) - SUBVENTIONS (279 000 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC 75 ASSOCIATIONS DE JEUNESSE (PARIS CENTRE, 6^E, 9^E, 10^E, 11^E, 12^E, 13^E, 14^E, 17^E, 18^E, 19^E, 20^E) AU TITRE DE L'ACCÈS DES JEUNES À LA CULTURE.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'une subvention pour Mosaïques9.

Mme Virginie Mergoïl rappelle que Mme la Maire a évoqué cela en préambule. Elle rappelle que Mosaïques9 est un acteur connu sur le territoire. Dans le cadre de son projet « Escapade Jeunes DJS », cette association propose une subvention de 2 000 euros pour faire partir des jeunes en Europe. Mme Virginie Mergoïl informe que M. Jean-Pierre Plagnard est en forte relation avec Mosaïques9 et son président. Elle précise que les jeunes accompagnés étaient au nombre de deux, puis de neuf, et qu'il s'agit désormais de douze jeunes de 14 à 17 ans qui vont pouvoir partir en voyage, en Irlande, au Danemark ou en Espagne. Le tarif est de 120 euros pour dix jours. Les jeunes participent à dix réunions pour préparer ce voyage.

Mme Virginie Mergoïl salue ce projet et invite les élus à voter en faveur de la délibération, en sachant que ces jeunes sont plutôt en situation précaire, issus de familles nombreuses et monoparentales.

Mme la Maire la remercie et donne la parole à M. Jean-Pierre Plagnard.

M. Jean-Pierre Plagnard évoque la réunion du Printemps des solidarités dont le but est d'améliorer les vacances des jeunes en sachant que beaucoup de jeunes ne partent pas en vacances. Il ajoute que ces associations sont fortement mobilisées, avec le soutien de la Mairie du 9^e, et qu'il est essentiel que ces jeunes soient heureux et puissent s'insérer pleinement dans la société.

Mme la Maire le remercie et donne la parole à Mme Frédérique Dutreuil.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle votera favorablement mais rappelle que l'association organise des voyages pour certaines familles, souvent monoparentales et en difficulté, qui ne peuvent pas partir en vacances. Elle souligne l'importance de ces associations dans l'arrondissement et la nécessité de les soutenir.

Elle note avec satisfaction le fait que ces jeunes participent à l'élaboration du projet, les rendant ainsi responsables, et salue ce type d'initiative.

Mme la Maire la remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DJS.82.

Mme la Maire propose de passer aux questions orales, avant l'examen des vœux.

QUESTION Q.09.2024.040 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE PIGALLE.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'elle ne relira pas la question mais demande où en est le projet de réaménagement de la place Pigalle en sachant qu'il s'agit de la fin du chantier, et si une date précise d'ouverture à la circulation peut lui être donnée.

Mme la Maire répond que l'ouverture est prévue le 14 juin.

Mme Frédérique Dutreuil demande si l'enveloppe budgétaire de 800 000 euros a été dépassée, en rappelant qu'elle avait déjà été dépassée avant les travaux, compte tenu d'un contexte indépendant de leur fait.

Mme la Maire répond que c'était assumé.

Mme Frédérique Dutreuil demande également s'il est prévu une inauguration, en associant les nombreux élus et candidats qui ont porté ce projet. En tant qu'habitante de la rue Pigalle, elle confie se sentir d'autant plus concernée et ravie de cet aménagement.

Mme la Maire donne la parole à M. Sébastien Dulermo pour répondre.

M. Sébastien Dulermo annonce qu'il sera bref mais précis. Le budget est proche de 1 million d'euros, en prenant en compte le déplacement du terminus de bus réalisé en amont des travaux de la place et les travaux de la jardinière de la rue Jean-Baptiste Pigalle. Un premier budget de 245 000 euros avait été voté au budget participatif de 2017. Au budget participatif de 2018, l'enveloppe « Verdir Pigalle » a servi à l'élaboration de la jardinière. Dans le cadre d'« Embellir votre quartier » Blanche-Opéra, 100 000 euros ont été attribués pour déplacer le terminus de bus en amont des travaux. Les deux tiers du budget (600 000 euros) s'appuient sur des crédits localisés de la Mairie du 9^e arrondissement. Il existe de nombreuses petites enveloppes : 40 000 euros de reliquat de l'aménagement de la rue du Delta de 2020 ; 160 000 euros de crédits provisionnés pour réaménager la deuxième partie de la rue de Trévis, après la révision des enveloppes, suite au drame qui s'y est déroulé ; 288 000 euros initialement prévus pour l'aménagement de l'avenue Trudaine en 2021 sur le budget localisé, projet passé dans le cadre d'« Embellir votre quartier » Martyrs-Anvers-Montholon ; 110 000 euros concernant la rue Rochambeau, projet également passé dans le cadre d'« Embellir votre quartier ».

Mme la Maire souligne que les deux tiers du projet sont financés par la Mairie d'arrondissement.

M. Sébastien Dulermo annonce que les travaux touchent à leur fin et qu'il ne manque plus que quelques interventions sur la fontainerie pour pouvoir rouvrir la circulation. Il informe qu'ils en ont profité pour réaménager la rue Duperré en ne gardant qu'une des deux files de stationnement voiture, notamment à la demande de certains riverains, certaines stations pouvant servir de point de deal comme dans la rue du Delta, en installant une voie de circulation à double sens pour les cyclistes et en modifiant le stationnement. Cet aménagement est issu d'une concertation menée en 2020 et 2021, les habitants ayant souhaité un aménagement très végétal. Cela n'a pas été sans peine, du fait de nombreuses discussions avec la RATP sur l'infiltration d'eau. La Mairie est toutefois arrivée à ses fins en réalisant un aménagement le plus végétal possible. M. Sébastien Dulermo évoque un surcoût assumé, lié à leur souhait de qualité des matériaux, par la pose de dalles sur les trottoirs et de pavés sur la chaussée, et à la plantation de végétaux.

Mme la Maire indique que l'objectif est d'enlever les barrières mises en place pour que les plantes prennent et que les gens ne les abîment pas, le 14 juin.

M. Sébastien Dulermo répond ensuite qu'ils n'ont pas encore décidé de la tenue d'une inauguration. En revanche, il évoque la programmation d'un moment festif le 28 août, jour de son anniversaire, sur la place Pigalle avec le relais de la flamme paralympique.

Mme la Maire ajoute que tous les élus sont cordialement invités.

Mme la Maire donne la parole à M. Nicolas Cour qui rappelle que la mairie accueillera une très belle exposition sur la place Pigalle durant l'été dans le salon Aguado.

Mme Frédérique Dutreuil évoque la date du 17 juin concernant la réouverture.

M. Sébastien Dulermo répond qu'il s'agit du 20 juin.

Mme Frédérique Dutreuil constate l'absence d'événement.

Mme la Maire ajoute qu'il s'agit de lever toutes les réserves.

M. Sébastien Dulermo évoque les nombreuses réserves qui existent aussi rue de Clichy qui a été réouverte. Il confirme que les travaux ne sont pas encore terminés et qu'il existe de nombreuses réserves. Il répond que cela se poursuivra durant l'été.

Mme la Maire évoque la réserve électorale compte tenu des élections législatives du 30 juin.

Mme Frédérique Dutreuil demande si M. Sébastien Dulermo a précisé que le 28 août était aussi son anniversaire pour espérer recevoir un cadeau.

Mme la Maire indique qu'ils pourront fêter son anniversaire sur la place.

Mme la Maire donne la parole à M. Arnaud Ngatcha qui informe qu'ils se sont rendus sur cette magnifique place la semaine précédente avec M. Thomas Chevandier. Il précise qu'une inauguration officielle aura lieu, M. Thomas Chevandier lui ayant confié que la Maire de Paris l'envisageait.

Mme la Maire donne la parole à Mme Camille Vizioz-Brami qui précise que, lors de cette visite, ils ont constaté avec satisfaction la présence de bancs arqués qui participent au coût de ce grand réaménagement.

Mme la Maire les remercie.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Lors de la campagne des municipales de 2020, le réaménagement de la place Pigalle était un projet porté par chacun des candidats, certes différent, mais qui démontre l'intérêt que nous portons tous, élu.e.s d'opposition et de l'exécutif, à cette place Pigalle.

À ce titre, pouvez-vous nous faire un point sur l'ensemble des travaux réalisés, y compris budgétairement, et nous informer de la date de réouverture à la circulation ?

Pouvez-vous également, nous indiquer si une inauguration est prévue et si l'ensemble des élu.e.s du Conseil d'arrondissement y seront conviés ?

QUESTION Q.09.2024.041 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AUX TERRASSES ESTIVALES DANS L'ARRONDISSEMENT.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'il s'agit d'une question particulière puisqu'il existe des antagonismes sur les terrasses estivales et les terrasses en général entre les commerçants qui veulent faire vivre leur commerce et les habitants. Elle pointe la difficulté pour les élus pris entre les habitants qui doivent pouvoir vivre et dormir dans un environnement apaisé et les commerçants qui veulent vivre de leur commerce et être traités comme tout le monde en ayant des terrasses estivales. Elle indique que les élus écologistes ont appris par la presse l'extension de l'amplitude horaire pour les Jeux olympiques, regrettant le manque de concertation. Mme Frédérique Dutreuil évoque l'intervention de Mme la Maire au dernier Conseil de Paris pour demander la révision du règlement. Elle demande si Mme la Maire peut, sans révision du règlement, modifier la charte. Mme Frédérique Dutreuil demande ensuite si le nombre de demandes de terrasses estivales est plus élevé en 2024, année des Jeux olympiques, combien sont pérennes et combien sont en situation irrégulière, en précisant que certains commerçants, qui pensaient avoir une autorisation alors que ce n'était plus le cas, étaient installés sur des emplacements que la charte prohibait.

Mme la Maire propose à M. Jean-Pierre Plagnard de répondre.

M. Jean-Pierre Plagnard confirme que les terrasses estivales pourront ouvrir jusqu'à minuit pendant les Jeux olympiques, comme l'avait annoncé, quelques mois plus tôt sur Instagram, la Maire de Paris, du 1^{er} juillet au 9 septembre. Il s'étonne de ce genre d'annonce par la voie des réseaux sociaux sans que les mairies d'arrondissement et les services de l'urbanisme et de la voirie de la Ville n'en aient été préalablement informés, et trouve cela léger. Il s'interroge quant aux moyens pour contrôler les débordements éventuels quand les équipes de la police municipale terminent leur service à 23h et sont en sous-effectif.

Les terrasses éphémères, devenues estivales, sont environ 3 000 dans la capitale. Elles ont été réglementées en 2021 après la crise sanitaire du Covid-19. À l'époque, les bars parisiens pouvaient étendre leurs terrasses sur les trottoirs ou places de stationnement sur simple déclaration, afin de compenser les pertes liées au confinement. Depuis lors, les établissements ayant obtenu une autorisation sont autorisés à installer leur terrasse de début avril à fin octobre et doivent arrêter de servir à 22h. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que les plaintes pour nuisances sonores dans l'arrondissement sont en grande partie liées à l'exploitation des terrasses dites estivales dans le 9^e, deuxième arrondissement parisien en nombre de demandes. Une minorité d'établissements de restauration sont en infraction au règlement des étalages et des terrasses estivales (RET). Ils ont exploité des terrasses estivales ou permanentes malgré des verbalisations à répétition de la police municipale. M. Jean-Pierre Plagnard salue l'engagement et le dévouement des équipes de police municipale.

Après le 11^e arrondissement, le 9^e est le plus concerné par les demandes de terrasses estivales, avec 1 303 demandes depuis l'été 2021. À date, la Mairie du 9^e arrondissement autorisait 315 terrasses estivales pour 790 refus, 63 demandes étant encore en cours de traitement. L'activité des terrasses estivales est contrôlée par la Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) de la Ville de Paris, qui a effectué 1 434 contrôles dans le 9^e arrondissement en 2023 et dressé 1 230 PV. Une vingtaine d'établissements dans l'arrondissement reçoivent au moins 5 PV ou plus par saison.

Les terrasses pérennes, quant à elles, sont autorisées toute l'année à Paris. Elles doivent fermer à 2h du matin.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que Mme la Maire intervient régulièrement au Conseil de Paris pour demander à la Ville le renforcement et la simplification des procédures de retrait des terrasses contrevenant au règlement des étalages et terrasses parisiens ou présentant des dangers pour les usagers de l'espace public. Elle appelle également à ce qu'un plan coordonné des contrôles du RET, associant les différents services de la Ville de Paris concernés (urbanisme, DAE, DPMP), soit présenté. Enfin, il est demandé pour chaque mairie d'arrondissement, un plan de renfort d'effectif de policiers municipaux disponibles entre 19h et minuit pour soutenir et soulager les équipes en place, fortement sollicitées. M. Jean-Pierre Plagnard précise que l'intervention de Mme la Maire a eu lieu le 24 mai, 1h30 après le début de séance, et que l'enregistrement est disponible.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que, lors du dernier comité local de lutte contre le bruit du 9^e, le 25 mars, suivi par Mme Maud Lelièvre, Mme la Maire a proposé d'expérimenter la mise en place, avant l'été, de deux méduses Bruitparif, avenue Trudaine et place Enesco. Les données issues de ces méduses ne pourront pas servir de base à une verbalisation de la part de la DPMP. Cependant, elles seront disponibles publiquement et pourront permettre d'aider la police municipale parisienne dans son travail au quotidien, notamment dans l'identification des jours et des horaires au cours desquels les nuisances sonores sont les plus importantes dans les secteurs où les méduses ont été installées. Après avoir reçu confirmation des services techniques que les méduses pourraient être fixées sur les candélabres, la Mairie du 9^e a dès lors passé commande à Bruitparif de deux capteurs méduse, avenue Trudaine et place Enesco, pour une installation d'ici l'été. Pour pallier le besoin de radars sonores, la Mairie du 9^e va également faire l'acquisition de deux sonomètres verbalisateurs de classe I pour en doter sa police municipale. Quatre dispositifs de contrôle et de verbalisation des nuisances sonores seront donc déployés dans le 9^e, financés par la Mairie d'arrondissement, pour un montant de près de 34 000 euros.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que, dans le cadre du budget participatif 2024, un projet proposé par une habitante de l'arrondissement, consistant en l'achat de 5 à 10 capteurs méduse, sera soumis au vote à l'automne. S'il est retenu, les conseillers de quartier participeront au choix de sites retenus pour leur installation. De 9 à 14 méduses permettront peut-être ainsi de capter le bruit.

Mme la Maire évoque la difficulté des professionnels de la restauration et rappelle que cette décision a été prise par la Maire de Paris sans concertation des élus de sa majorité, des maires d'arrondissement, du COJO et du préfet de Police. Elle ajoute que la semaine précédente, le Premier adjoint à la Maire de Paris leur a dit que les terrasses devront être démontées dans ou à proximité des sites olympiques alors que les restaurateurs en question ont dû prendre leur disposition depuis février pour recruter. Mme la Maire considère que cela est absurde. Elle ajoute que ce n'est pas aux maires d'arrondissement d'expliquer aux restaurateurs qu'ils vont devoir démonter leurs terrasses, mais à un fonctionnaire de la Direction de l'urbanisme, selon M. Emmanuel Grégoire. Elle explique que des coups de communication sans concertation peuvent avoir ainsi des effets désagréables. Elle ajoute ne pas savoir à date quels restaurateurs devront démonter leur terrasse dans le 9^e arrondissement, bien que la liste ait été demandée pour pouvoir accompagner les professionnels.

Mme la Maire ajoute que ce problème du bruit est très évoqué dans le Comité local de lutte contre le bruit.

Mme la Maire répond à Mme Frédérique Dutreuil que la mise en place des méduses est imminente. Elle indique par ailleurs que la modification de la charte n'a toujours pas été validée par la Direction de l'urbanisme et le cabinet de M. Bonnet, pour une autorisation donnée le 1^{er} avril. Elle explique qu'une modification de charte ne relève pas des maires d'arrondissement et doit passer par un processus juridique extrêmement lourd. Elle ajoute qu'elle a demandé à modifier la charte à la fin 2023 puisqu'elle aime bien faire une réunion avec l'ensemble des services pour faire le bilan de la saison passée et préparer l'avenir. Puisque les fonctionnaires sont débordés par les demandes de terrasses, il s'agit de fournir les préconisations des mairies d'arrondissement le plus vite possible.

Mme Frédérique Dutreuil demande en quoi consistaient ses propositions.

Mme la Maire répond qu'il s'agit de limiter l'emprise des terrasses, de permettre à la police municipale de faire son travail dans les meilleures conditions possibles et d'appliquer le règlement de manière limpide, efficace et juste.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

En raison des Jeux olympiques (JO), la Maire de Paris a décidé, sans aucune concertation, d'élargir l'amplitude horaire des terrasses estivales.

À ce titre, disposez-vous de prérogatives qui vous permettent de réviser rapidement la charte spécifique et adaptée aux situations particulières de notre arrondissement, afin d'assurer un meilleur environnement, notamment sonore, aux habitant.e.s ?

Pouvez-vous également nous indiquer, à date, le nombre de terrasses estivales installées, le nombre de demandes en cours, le nombre de demandes rejetées ainsi que leur motif de rejet, et le cas échéant, le nombre d'installations irrégulières ?

QUESTION Q.09.2024.* - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE À L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE RESSOURCERIE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.**

La question a été retirée de l'ordre du jour.

QUESTION Q.09.2024.* - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA CÉRÉMONIE DU DIMANCHE 2 JUIN ORGANISÉE PAR L'ÉGLISE SAINTE-CÉCILE.**

Mme Camille Vizioz-Brami annonce qu'elle retire sa question orale puisqu'elle a reçu sa réponse entre temps.

Mme la Maire en prend bonne note et précise que M. Govciyan avait préparé des éléments de réponse.

Mme Vizioz-Brami ajoute en aparté qu'elle « adore faire ça, ça les énerve. Je savais qu'il avait préparé un grand truc ».

La question a été retirée de l'ordre du jour.

QUESTION Q.09.2024.*** - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA DÉMISSION DE M. JEAN-BAPTISTE GARDES.

La question a été retirée de l'ordre du jour.

VŒU V.09.2024.040 - VŒU DÉPOSÉ PAR M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ALFRED NOBEL.

M. Arnaud Ngatcha rappelle qu'il avait appelé Mme la Maire et M. Alexis Govciyan pour faire part de la demande de l'ambassadeur de Suède en France d'apposer une plaque au 58 rue de la Chaussée d'Antin où se situait à l'époque le cercle norvégosuédois, aujourd'hui rue de Rivoli, et où a été écrit en 1885 le testament d'Alfred Nobel, instaurant le prix éponyme. Il a légué sa fortune à la création d'un fonds pour ceux qui, au cours de l'année écoulée, ont rendu à l'humanité les plus grands services. Depuis la première remise du prix Nobel en 1901, la France a eu l'honneur de pouvoir compter, parmi ses citoyens, 76 lauréats, parmi lesquels des personnalités européennes ayant marqué l'histoire nationale, telles que Marie Curie ou plus récemment Annie Ernaux. Cela s'inscrit dans la volonté, en cette année européenne 2024, de mettre en visibilité le patrimoine et la mémoire européenne de la Ville, qui revêtent une importance toute particulière. M. Arnaud Ngatcha propose ainsi ce vœu auquel il associe sa collègue, Mme Laurence Patrice, qui était également présente lors de l'entretien avec l'ambassadeur de Suède. Il évoque la nécessité d'obtenir l'accord des habitants de l'immeuble et le problème qui s'est posé concernant une autre plaque. Il estime que cette belle initiative permettra de rendre hommage à ce grand homme.

Mme la Maire donne la parole à M. Alexis Govciyan pour lui répondre.

M. Alexis Govciyan indique que, comme M. Arnaud Ngatcha, la majorité municipale est très attachée à faire vivre la mémoire et l'héritage de personnalités qui ont fait le 9^e arrondissement, comme récemment Louis de Funès, Chavarche Missakian, Claude Monet, Maurice Ravel, Max Bozzoni et Charles Aznavour, en sachant que Mme la Maire a porté tous ces projets. M. Alexis Govciyan ajoute que, comme M. Arnaud Ngatcha, ils sont sensibles à l'héritage laissé par Alfred Nobel, dont les prix prestigieux viennent chaque année, depuis plus d'un siècle, récompenser l'innovation et le progrès, et plus largement l'action pour service rendu à l'humanité. Il considère qu'il s'agit d'une belle initiative qui a continué au fil du temps. Il cite, parmi les nombreux Français qui se sont illustrés, Pierre et Marie Curie, Anatole France, Albert Camus ou plus récemment Esther Duflo et Annie Ernaux. Il ajoute qu'ils partagent l'attachement à l'héritage d'Alfred Nobel, d'autant plus que Mme la Maire, dans le cadre de sa fonction d'élue régionale et en tant que présidente du Comité de lecture audiovisuel au Conseil régional d'Île-de-France, a soutenu le film « Le prix de la paix : Alfred Nobel et Bertha von Suttner », réalisé par Daniel Skogström et Stephanie Ninaus. Ce film, en cours de réalisation, revient sur la rencontre entre l'inventeur suédois de l'arme la plus puissante du XIX^e siècle et l'aristocrate autrichienne, devenue gouvernante, qui a consacré sa vie au pacifisme. M. Alexis Govciyan considère qu'il s'agit d'un beau film que Mme la Maire a soutenu. Il poursuit en indiquant que leur rencontre à Paris, en 1876, a permis la naissance de la plus prestigieuse récompense du monde, le prix Nobel de la paix.

Dans la continuité de son engagement en faveur du travail mémoriel, la majorité municipale soutient l'initiative de M. Arnaud Ngatcha et est favorable à l'apposition de cette plaque commémorative au 58 rue de la Chaussée d'Antin.

Mme la Maire le remercie pour cette explication et le soutien à cette initiative. Elle annonce qu'ils prendront contact avec la copropriété puisqu'il s'agit d'un immeuble privé. Elle évoque l'idée d'une projection du film en même temps, qu'elle avait découvert fin 2023.

M. Arnaud Ngatcha l'informe que l'ambassadeur de Suède en France aimerait la rencontrer.

Mme la Maire s'en réjouit.

Mme la Maire passe la parole à Mme Frédérique Dutreuil.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle s'abstiendra. Elle salue le fait qu'Alfred Nobel a décidé, pour sa postérité, de créer ce fonds, ce qui n'enlève pas le fait qu'il a inventé la dynamite et le détonateur, pour pouvoir tuer plus rapidement, ce qui a fait sa fortune.

Mme la Maire passe la parole à M. Pierre Maurin.

M. Pierre Maurin partage les propos de Mme Frédérique Dutreuil en indiquant que son invention de la dynamite a amélioré l'efficacité des actions de guerre. Il avoue avoir du mal, en cette période troublée, de rendre hommage à des gens qui ont fait en sorte qu'il y ait plus de morts dans les guerres. En même temps, il indique qu'après réflexion, il préfère le verre à moitié plein au verre à moitié vide et qu'il est sensible à ses actions à la fin de sa vie, même s'il a toujours du mal à travailler pour des industriels de l'armement. Il annonce ainsi qu'il votera favorablement le vœu puisqu'Alfred Nobel a peut-être voulu se racheter à la fin de sa vie et que le prix Nobel est aujourd'hui une belle histoire.

Mme la Maire passe la parole à M. Alexis Govciyan pour conclure.

M. Alexis Govciyan répond qu'ils ont raison et qu'il s'agit d'une question philosophique. Chaque homme et femme a le droit de changer, évoluer, devenir meilleur. Alfred Nobel a pu évoluer, à tel point qu'à la rencontre d'une femme pacifiste, il a changé totalement et est devenu un soutien incontestable de la paix. M. Alexis Govciyan propose de retenir plutôt cet aspect d'Alfred Nobel.

M. Alexis Govciyan répond à M. Arnaud Ngatcha qu'un passage à la Commission de dénomination des rues, présidée par Mme Laurence Patrice, sera nécessaire, selon une procédure habituelle dont Mme la Maire et ses services ont l'habitude.

Mme la Maire met le vœu aux voix. Elle précise que Mme Adeline Guillemain a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Plagnard.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

Est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Considérant l'engagement européen et international de la Ville de Paris ;

Considérant l'importance que Paris accorde à sa mémoire et son patrimoine immatériel ;

Considérant qu'en cette année d'élections européennes, la mise en visibilité du patrimoine et de la mémoire européenne de notre ville revêt une importance toute particulière ;

Considérant la demande de l'ambassade du Royaume de Suède de mettre à l'honneur l'amitié liant nos deux peuples, tous deux membres de l'Union européenne ;

Considérant qu'Alfred Nobel vécut à Paris de 1875 à 1895 ;

Considérant que c'est à Paris dans le 9^e arrondissement au 58 rue de la Chaussée d'Antin où se situait à l'époque le Cercle norvégo-suédois de Paris, que fut écrit en 1895 le testament d'Alfred Nobel instaurant le prix éponyme, léguant sa fortune à la création d'un fonds à ceux qui « au cours de l'année écoulée auront rendu à l'humanité les plus grands services » ;

Considérant que, depuis la 1^{re} remise des prix en 1901, la France a eu l'honneur de pouvoir compter parmi ses citoyens 76 lauréats de prix Nobel, parmi lesquels des personnalités européennes ayant marqué notre histoire nationale, telles Marie Curie ou plus récemment Annie Ernaux et Alain Aspect ;

Considérant l'attachement de Paris aux valeurs que le prix Nobel incarne désormais : l'engagement pour la science, l'esprit d'innovation, le dévouement au progrès humain et la quête inlassable de la paix ;

Il est demandé, sur proposition d'Arnaud Ngatcha et du groupe Paris en commun 9^e arrondissement, que soit apposée une plaque rendant hommage à Alfred Nobel au lieu où son testament fut rédigé, au 58 rue de la Chaussée d'Antin, Paris 9^e, afin de commémorer son souvenir et, à travers cet hommage, inspirer les générations futures à s'inscrire dans les valeurs qui fondent le prix Nobel.

VŒU V.09.2024.041 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR MME DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE.

Mme Lorraine Gay commence par rappeler quelques chiffres de l'ADEME et de l'ARCEP.

Le numérique serait responsable de 3 à 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de 2,5 % de l'empreinte carbone nationale, soit à peu près autant que la flotte mondiale de camions. Il consomme par ailleurs 10 % de l'électricité française, soit la consommation de 8,3 millions de foyers, et une quantité impressionnante de ressources naturelles non renouvelables, de métaux et de terres rares, dont l'extraction menace des populations et des écosystèmes. À l'heure du réchauffement climatique, il faut avoir conscience que cette pollution numérique pourrait presque tripler d'ici 2050 et que la question d'une action correctrice rapide se pose de manière prégnante, d'autant plus à la veille des Jeux olympiques, puisqu'organiser les Jeux olympiques et paralympiques revient à multiplier des échanges quotidiens entre de multiples acteurs situés aux quatre coins de la planète, développer des sites web et des applications mobile pour partager l'information, utiliser des QR codes pour circuler, programmer et diffuser des compétitions, assurer le chronométrage et la capture des résultats, déployer des écrans géants pour suivre les épreuves, etc. Cet événement mondial représente ainsi une occasion unique de déployer de manière plus responsable des activités numériques, en tenant compte néanmoins des impacts environnementaux et sociaux qu'elles induisent.

Mme Lorraine Gay ajoute que, de manière globale, l'avancée vers le tout-numérique, hormis pour le déroulement des élections à Paris, impose ainsi de prendre véritablement conscience de l'impact environnemental de leurs activités numériques, et de développer une stratégie à long terme. Cet enjeu, soulevé notamment par la Convention citoyenne pour le climat, est souvent perçu comme un angle mort des politiques publiques, quand il n'est pas inexistant pour les Français. Il appelle pourtant aujourd'hui des réponses politiques claires, ce qu'a bien compris le législateur en imposant aux communes de plus de 50 000 habitants de se doter à compter du 1^{er} janvier 2025, selon la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique, d'une stratégie numérique responsable. Il est ainsi nécessaire de se conformer à cette obligation légale et, au-delà, de répondre à l'attente forte des citoyens, s'agissant de lutte contre le réchauffement climatique, exprimée notamment par les acteurs de la Convention citoyenne pour le climat.

Cette stratégie doit, en vertu du Code des collectivités territoriales, se traduire par un programme de travail dressant un bilan de l'impact environnemental du numérique, des objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire concerné, des indicateurs de suivi associés à ces objectifs, ainsi que des mesures pour y parvenir. Loin d'être un simple exercice ésotérique formel ou administratif, l'élaboration de cette stratégie est une opportunité unique de repenser et de responsabiliser l'usage du numérique. Elle permettrait ainsi de concilier innovation, développement économique et respect de l'environnement.

Dans ce cadre, alors que les Jeux olympiques et paralympiques représentent une occasion exceptionnelle pour la ville, Mme Lorraine Gay indique qu'ils se doivent de mettre en place des actions concrètes et surtout quantifiables en ce sens. Si la stratégie numérique responsable de Paris 2024 prévoit comme objectif de maîtriser l'impact du numérique, Mme Lorraine Gay déplore qu'elle ne propose aucun bilan qualitatif ni quantitatif à l'issue des Jeux olympiques. En dépit du cadre fixé par la loi, aucune stratégie numérique responsable et inclusive n'a été dévoilée pour l'après Jeux olympiques à l'échelle de la ville, en vue de l'échéance du 1^{er} janvier 2025 fixée par le législateur.

Mme Lorraine Gay indique que d'autres villes ont déjà réalisé cela, telles que La Rochelle et Bordeaux Métropole, et que le vœu présenté invoque l'impérieuse nécessité d'établir un programme de travail précis pour les mois et les années qui suivent, identifiant les projets prioritaires, les délais de mise en œuvre et les ressources allouées.

Mme Lorraine Gay invite les élus à s'attacher à promouvoir l'inclusion numérique pour que chaque Parisien, quel que soit son âge ou sa condition sociale, puisse accéder aux outils numériques et en tirer pleinement parti. Elle ajoute que réduire la fracture numérique est également une priorité qui doit guider leur action. Il s'agit aussi du sens du vœu présenté.

Mme Lorraine Gay indique que Mme la Maire et l'exécutif municipal émettent le vœu que la Ville de Paris présente un bilan détaillé des actions déjà engagées en matière de stratégie numérique responsable et inclusive pour les Parisiens, arrête un programme de travail pour les prochains mois et années, conformément à la loi, en identifiant les projets prioritaires, les délais de mise en œuvre et les ressources allouées, mette en place après les Jeux olympiques et paralympiques 2024 un comité de suivi composé des maires d'arrondissement, de la société civile, du secteur privé et des experts en numérique chargés de superviser la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable et inclusive et d'émettre des recommandations, et établisse enfin des partenariats avec les acteurs publics et privés pour favoriser l'innovation et l'échange de bonnes pratiques en matière de numérique responsable et inclusif, particulièrement en matière d'accompagnement des populations vulnérables.

Mme la Maire la remercie pour cette initiative, souligne le véritable enjeu autour du numérique et indique que ce vœu est fort intéressant pour avancer sur ce point.

Mme la Maire donne la parole à Mme Frédérique Dutreuil.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle votera le vœu et que ce sujet la préoccupe, en rappelant qu'elle avait déposé un vœu sur le numérique, que l'exécutif avait voté le 28 novembre 2022, et souligné la pollution croissante générée par le numérique. Elle ajoute qu'elle avait aussi, à cette occasion, adressé une question similaire à l'exécutif, compte tenu de la présence de GAFAM dans l'arrondissement. Elle avait demandé si l'exécutif pouvait solliciter des entreprises afin de coorganiser ou financer des animations sur la sobriété numérique dans l'arrondissement. Elle constate qu'ils ont ainsi la même approche, y compris sur l'aspect inclusif. Elle ajoute qu'elle avait relevé une dimension criminelle, compte tenu de la cybercriminalité en forte expansion. Mme Frédérique Dutreuil annonce ainsi qu'elle votera en faveur du vœu, en espérant qu'ils n'attendent pas le débat au Conseil de Paris pour organiser dans le 9^e ce genre d'événement avec les entreprises.

Mme la Maire donne la parole à M. Pierre Maurin.

M. Pierre Maurin proposerait d'aller plus loin en incluant l'intelligence artificielle et son usage. Il s'agit aussi de voir dans quelle mesure il est possible de travailler avec des startups françaises qui ont mis en place des logiciels pour mesurer l'empreinte numérique, et comment recycler davantage les produits électroniques.

Il rappelle la mise en place de réglementations européennes intéressantes sur l'intelligence artificielle. Il préconise d'enrichir cela et d'avancer dans cette voie. Il considère toutefois que la mise en place de cette stratégie est globalement intéressante.

Mme la Maire invite Mme Lorraine Gay à conclure.

Mme Lorraine Gay répond que le fait de demander un bilan n'est pas exclusif, et confirme, en tant que professionnelle du domaine, l'explosion des questions de cybercriminalité, notamment à la veille des Jeux olympiques, puisque la France est particulièrement exposée, notamment à des attaques provenant de puissances étrangères. Elle ajoute que la question de l'intelligence artificielle se pose aussi de manière très prégnante. Elle précise que ce bilan permettrait aussi d'envisager de réduire le parc informatique et de le faire perdurer dans le temps pour réduire l'impact numérique, et d'adopter différents axes de réflexion.

Mme la Maire la remercie et met aux voix le vœu qu'elle portera avec Mme Maud Lelièvre et M. Alexis Govciyan au Conseil de Paris. Mme la Maire précise que, puisque M. Arnaud Ngatcha n'a pas donné de pouvoir par écrit, son vote ne compte pas.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Lorraine Gay, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant, selon l'ADEME et l'ARCEP, que le numérique représente aujourd'hui 3 % à 4 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, soit autant que le fret aérien, et 2,5 % de l'empreinte carbone nationale ;

Considérant qu'au niveau national, sans actions pour les réduire, les émissions de gaz à effet de serre du secteur du numérique seront presque multipliées par trois d'ici 2050 ;

Considérant que, dans un contexte de transformation numérique des entreprises et de croissance des usages, l'impact environnemental du numérique suscite une prise de conscience sociétale forte qui appelle des réponses politiques ;

Considérant qu'en effet, cet enjeu, longtemps perçu comme un angle mort des politiques publiques, a fait l'objet de débats et d'une demande de réaction, clairement exprimée par les acteurs de la Convention citoyenne pour le climat ;

Considérant l'obligation, créée par la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN), faite aux communes de plus de 50 000 habitants de se doter, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'une stratégie numérique responsable (art. 35) ;

Considérant le décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 précisant le contenu de la stratégie et les modalités de son élaboration ;

Considérant l'Art. D.2311-15-1 du Code des collectivités territoriales qui précise que, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie numérique responsable, les communes, en lien avec les acteurs publics et privés intéressés, établissent un programme de travail comprenant un bilan de l'impact environnemental du numérique, ainsi que les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire concerné, les indicateurs de suivi associés à ces objectifs et les mesures mises en place pour y parvenir ;

Considérant l'importance que représentent les Jeux olympiques et paralympiques pour la ville de Paris et particulièrement pour son rayonnement international ;

Considérant les opportunités et défis que représente cet événement pour le développement d'une stratégie numérique responsable et inclusive ;

Considérant que la stratégie numérique responsable de Paris 2024 prévoit comme objectif de maîtriser l'impact du numérique, sans néanmoins proposer de bilan qualitatif et quantitatif à l'issue des JO ;

Considérant la nécessité de promouvoir l'inclusion numérique et de réduire la fracture numérique au sein de la population parisienne ;

Considérant l'importance de la transparence et de la communication envers les citoyens parisiens concernant les actions et les plans mis en œuvre par la municipalité ;

Considérant les attentes élevées des citoyens et des visiteurs en matière d'innovation, de durabilité et d'inclusivité pour les événements internationaux de cette envergure ;

Considérant à ce jour l'absence d'éléments mettant en œuvre une stratégie numérique responsable et inclusive à l'échéance du 1^{er} janvier 2025 à Paris ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que :

- **la Ville de Paris présente un bilan détaillé des actions déjà engagées en matière de stratégie numérique responsable et inclusive pour les Parisiens ;**
- **arrête un programme de travail pour les prochains mois et années, conformément à la loi, en identifiant les projets prioritaires, les délais de mise en œuvre, et les ressources allouées ;**
- **mette en place, après les JO 2024, un comité de suivi composé des maires d'arrondissement, de la société civile, du secteur privé et des experts en numérique, chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable et inclusive et d'émettre des recommandations ;**
- **établit des partenariats avec les acteurs publics et privés pour favoriser l'innovation et l'échange de bonnes pratiques en matière de numérique responsable et inclusif, particulièrement en matière d'accompagnement des populations vulnérables.**

VOËU V.09.2024.042 - VOËU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR MME DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES MOUSTIQUES TIGRES À PARIS.

Mme Maud Lelièvre indique qu'il s'agit d'une situation inquiétante ayant une triple origine. Il s'agit d'abord du réchauffement climatique, qui fait changer les modes de reproduction et de migration d'un certain nombre d'espèces. En outre, les espèces exotiques envahissantes prolifèrent, notamment en raison de l'expansion du commerce international. La seule zone non concernée aujourd'hui par l'invasion des moustiques tigres est l'Antarctique. Il s'agit donc d'un phénomène particulièrement expansif et ce moustique est l'une des espèces les plus invasives au monde. Le moustique tigre est une espèce anthropophile opportuniste qui se nourrit et qui pique les humains, principalement dans les pays du Nord, et qui peut être vecteur de virus tels que la dengue, le chikungunya, le zika, la fièvre du Nil. Il s'agit d'un certain nombre de maladies avec des conséquences graves, notamment chez les femmes enceintes et les personnes les plus fragiles, avec un risque de décès. C'est un risque non nul puisqu'en dehors des moustiques importés par les avions et le fret, plus d'une quinzaine de cas autochtones, c'est-à-dire non déterminés, ont été détectés sur le sol français. Le moustique tigre est implanté dans plus de 71 départements dont celui de Paris.

Face à cette situation, il est nécessaire de prendre pleinement l'ampleur de la situation qui n'est pas celle d'être importuné par des insectes mais d'avoir un vrai risque de zoonoses propagées par cette espèce envahissante et donc de mettre en place un plan de prévention efficace, rapidement et à moyen terme, comme il a été expérimenté en Outre-mer, notamment avec l'utilisation de phéromones et de capteurs par aspiration, pour ne pas répandre des pesticides de façon massive sur l'espace public, qui peuvent avoir d'autres conséquences sur la santé.

Il est également nécessaire de mettre en place des mesures de surveillance, notamment avec le Service des maladies infectieuses de la Pitié-Salpêtrière, pour permettre d'avoir des ratios et détecter en amont cette propagation auprès des populations parisiennes.

L'esprit de ce vœu et de cette demande à la Maire de Paris est qu'une pleine ampleur du sujet soit prise. Les questions de biodiversité et d'insectes sont souvent abordées de façon anecdotique, alors qu'il s'agit d'un vrai sujet de santé publique.

Mme la Maire confirme ce point et indique qu'ils suivent particulièrement ce sujet à la Mairie du 9^e. Elle rappelle qu'ils avaient reçu en réunion publique, à l'automne 2023, M. Romain Lasseur, docteur en toxicologie animale à Lyon, qui leur avait beaucoup parlé de ce fléau et qui les avait alertés sur la prolifération des moustiques tigres, surtout l'été. Elle estime qu'il est important d'aborder ce sujet à l'occasion du Conseil de Paris pour voir toutes les dispositions qui auront été prises, en lien avec l'ARS.

Mme la Maire donne la parole à M. Gilles Fiszenson.

Il indique que, comme tous les professionnels de santé, il a reçu récemment une alerte de l'ARS à propos de la dengue.

Il informe que, du 1^{er} janvier au 30 avril 2024, 1 400 cas de dengue ont été diagnostiqués en France métropolitaine, contre moins de 280 cas sur la même période en 2023. Il s'agit souvent de gens qui reviennent de Martinique et de Guadeloupe.

Mme la Maire souligne l'importance de cette prolifération et l'enjeu de santé publique.

M. Gilles Fiszenson précise qu'il ne s'agit pas d'une maladie systématiquement grave mais qui peut affecter sévèrement des gens ayant des comorbidités ou réinfectés.

Mme la Maire recommande que la collectivité, aux côtés des professionnels de santé, s'adapte à cette évolution due au réchauffement climatique et aux relations entre les êtres humains. Elle rappelle que trois quartiers ont été démoustiqués entre juillet et octobre 2023 dans les 13^e et 15^e arrondissements, ce qui montre qu'ils sont concernés par le sujet.

Mme la Maire remercie Mme Maud Lelièvre pour cette explication extrêmement lucide et très utile.

Mme la Maire donne la parole à M. Pierre Maurin.

M. Pierre Maurin évoque un projet de vœu, très proche de celui présenté par Mme Maud Lelièvre, qu'un membre de son groupe avait déposé au Conseil de Paris lors de la séance des 21, 22, 23 et 24 mai, mais qui n'a pas été voté. Sur proposition de M. Pierre Maurin, Mme la Maire propose de l'associer pour redéposer un vœu ensemble au Conseil de Paris.

Mme la Maire constate l'absence d'autre demande d'intervention et met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

Est adopté par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant qu'avec le changement climatique certaines espèces invasives s'installent à Paris, comme le frelon asiatique et le moustique tigre, et que les périodes d'activités de ces moustiques s'allongent ;

Considérant que, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des départements du territoire métropolitain est considéré comme à risque d'implantation et de développement du moustique tigre ;

Considérant que les habitants constatent chaque année une prolifération de moustiques, due notamment aux plans d'eau laissés stagnants au sein de certains espaces verts ;

Considérant que le moustique tigre est également un vecteur potentiel de certains virus (dengue, zika, chikungunya), présentant un risque sanitaire avéré ;

Considérant les actions de lutte anti-vectorielle menées par l'ARS Île-de-France du 1^{er} mai au 30 novembre pour empêcher la propagation de ces maladies, renforcées dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;

Considérant les sept opérations de démoustications organisées en 2023 par l'ARS en Île de France et dans plusieurs arrondissements parisiens ;

Considérant que les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies, que ce soit par la sensibilisation des populations ou la mise en œuvre d'actions pour éliminer les gîtes de développement des moustiques ;

Considérant que la prévention collective de l'implantation du moustique tigre repose en effet pour majorité sur des actions touchant l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;

Considérant l'organisation d'une conférence publique sur la lutte contre la prolifération du moustique tigre à la Mairie du 9^e arrondissement au mois de septembre 2023 ;

Considérant l'importance de mettre en place des mesures de démoustication efficaces et régulières pour prévenir la prolifération des moustiques et réduire les risques sanitaires pour les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant que le risque que représente l'arrivée de millions de voyageurs pour les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques ne favorise la recrudescence de maladies comme la dengue ;

Considérant la responsabilité des élus locaux en matière de sensibilisation à ces enjeux en partenariat avec les autorités compétentes pour prendre des mesures concrètes visant à réduire les risques ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- renforce son plan d'information et de prévention concernant la prolifération des moustiques tigres et des frelons asiatiques ;***
- précise les critères de déclenchement des opérations de désinsectisation ;***
- intègre les parcs, squares et jardins dans un plan de prévention annuel spécifique, en définissant les indicateurs mesurant le niveau de prolifération ;***
- s'engage à communiquer régulièrement sur le plan de prévention et de lutte contre la prolifération du moustique tigre et du frelon asiatique tant sur les moyens employés, et leur efficacité, que sur les risques éventuels pour la santé humaine et celle des animaux domestiques.***

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire remercie les élus et le public pour leur présence. Elle annonce que le prochain Conseil du 9^e arrondissement se tiendra le 16 septembre. Elle salue Mme Valentine de Baudreuil, pour qui il s'agissait du dernier conseil d'arrondissement et que les élus applaudissent. Elle annonce qu'elle rejoindra la Touraine à partir de septembre 2024.

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLI

Le Conseiller de Paris



Alexis GOVCIYAN